



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 19 janvier 2009 à 19 heures à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200901001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2009 tel que modifié par l'ajout du point 13.1, et ci-après reproduit :

Ordre du jour

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2008 et des séances extraordinaires du 15 et 18 décembre 2008
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapports des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Avis de vacance donné par le greffier pour le poste de conseiller municipal du district numéro 5
 - 5.2. Décision du conseil relativement au comblement du poste de conseiller du district numéro 5
 - 5.3. Mandat à la firme Bélanger, Sauvé Avocats
6. **Règlements**
 - 6.1. Avis de motion afin d'abroger l'article 2.1 du règlement numéro 715
 - 6.2. Adoption du règlement numéro 714-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »
 - 6.3. Adoption du règlement numéro 713-60 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »
 - 6.4. Adoption du règlement 1-2009 sur la taxation
7. **Adjudications de contrats**
 - 7.1. Octroi d'un contrat pour l'achat d'une camionnette 6 roues 2009 avec boîte d'énergie et grue
 - 7.2. Octroi d'un contrat pour la fourniture, la distribution et l'entretien des bacs roulants et des conteneurs pour la collecte sélective des matières secondaires récupérables
 - 7.3. Octroi du contrat d'assurance de dommages pour la Ville de Montréal-Est
8. **Mandats de services professionnels**

9. Personnel

9.1. Nomination de monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz à titre de technologue en génie civile à la Direction des services techniques

10. Demandes de contributions financières

11. Relations publiques

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

13.1. Opposition au Règlement RCG 08-048 du conseil d'agglomération de Montréal concernant la quote-part pour toute dette relative aux travaux effectués pour le réseau artériel de l'Agglomération entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2008

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200901002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2008 et des séances extraordinaires du 15 et du 18 décembre 2008.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2008 et des séances extraordinaires du 15 et du 18 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200901003

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 décembre 2008 au 15 janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

5

RAPPORTS DES SERVICES

AVIS DE VACANCE DONNÉ PAR LE GREFFIER POUR LE POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DU DISTRICT NUMÉRO 5

5.1

Avis est donné par le greffier que le poste de conseiller municipal du district numéro 5 est vacant.

CM-200901004

DÉCISION DU CONSEIL RELATIVEMENT AU COMBLEMENT DU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 5

5.2

Considérant l'avis de vacance du poste de conseiller municipal du district numéro 5 donné par le greffier à la suite du décès de monsieur Roger Lachapelle survenu le 17 décembre 2008;

Considérant que cette vacance survient moins de 12 mois de la prochaine élection régulière, laquelle se tiendra le 1er novembre 2009, et que de ce fait, la Ville n'a pas à combler ce poste;

Considérant que le maire assume les responsabilités des affaires relatives à ce district.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ne pas procéder au comblement du poste de conseiller du district numéro 5 d'ici à la prochaine élection régulière qui se tiendra le 1^{er} novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200901005

MANDAT À LA FIRME BÉLANGER, SAUVÉ AVOCATS

5.3

Considérant qu'à la suite de la défusion, la Ville de Montréal doit à la Ville de Montréal-Est la somme de 468 380,12 \$;

Considérant que, bien qu'elle ait été requise de payer cette somme, la Ville de Montréal refuse ou néglige de le faire;

Considérant que, pour protéger les droits de la Ville de Montréal-Est, le directeur général a mandaté, en vertu de son pouvoir délégué, la firme Bélanger, Sauvé, Avocats afin d'entreprendre tout recours utile.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ratifier le mandat donné à la firme Bélanger, Sauvé, Avocats, afin que celle-ci entreprenne ou poursuive tout recours utile contre la Ville de Montréal dans le but de percevoir les sommes dues par cette dernière à la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200901006

AVIS DE MOTION AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 2.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 715

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement abrogeant l'article 2.1 du règlement numéro 715 intitulé « Règlement de construction ».

CM-200901007

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 714-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 714 AFIN DE REMPLACER LES ZONES 38, 39 ET 40 PAR LA NOUVELLE ZONE " 63 " »

6.2

Considérant la réception, par le greffier, de demandes à l'effet que le règlement numéro 714-1 soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 714-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »;

De soumettre ce règlement à la tenue d'un registre dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200901008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 713-60 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER LES ZONES 38, 39 ET 40 PAR LA NOUVELLE ZONE " 63 " »

6.3

Considérant la réception, par le greffier, de demandes à l'effet que le règlement numéro 713-60 soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-60 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »;

De soumettre ce règlement à la tenue d'un registre dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200901009

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1-2009 SUR LA TAXATION

6.4

Considérant que, pour pourvoir à ses besoins financiers, la Ville de Montréal-Est doit imposer et prélever une taxe foncière générale pour tous les immeubles imposables ainsi qu'une compensation pour le service d'administration en eau;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation d'un règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 octobre 2008 par la résolution CM 200810265;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2008 par la résolution CM 200811304.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 1-2009 intitulé « Règlement sur les taxes pour l'année 2009 », ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200901010

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 6 ROUES 2009 AVEC BOÎTE D'ÉNERGIE ET GRUE

7.1

Considérant que neuf entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de fourniture d'une camionnette 6 roues avec boîte d'énergie et grue;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 8 janvier 2009;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat de fourniture d'une camionnette 6 roues avec boîte d'énergie et grue (Projet DTP2008-14) à la firme Chartrand Ford (Ventes) inc., pour le prix de 87 367,51 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200901011

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION ET L'ENTRETIEN DES BACS ROULANTS ET DES CONTENEURS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES

7.2

Considérant la résolution CM-200706126 adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2007 à l'effet de confier à la Ville de Dollard-des-Ormeaux le mandat de procéder à un appel d'offres public pour la collecte sélective de matières secondaires récupérables pour les villes défusionnées de l'île de Montréal et de l'autoriser d'agir à titre de coordonnateur de ce projet;

Considérant qu'une seule soumission conforme a été déposée.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger le contrat de fourniture, de distribution et d'entretien des bacs roulants et des conteneurs pour la collecte sélective des matières secondaires récupérables à la firme IPL inc., pour le prix de 71 363,58 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200901012

OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

7.3

Considérant la résolution CM-200809237 adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 septembre 2008 à l'effet de mandater madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice des services administratifs à négocier dans le dossier des assurances dommages de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1er janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010;

Considérant que la Ville fait partie du regroupement des municipalités de l'Île de Montréal pour lequel Optimum Actuaire et conseillers inc. a été mandaté à titre de conseillers experts pour une période de cinq ans, échéant le 1er janvier 2014 et approuvé par la résolution CM-200803073 le 17 mars 2008;

Considérant qu'Optimum Actuaire et conseillers inc. nous recommande d'accepter les termes et conditions tels que déposés par les cabinets de courtage B.F. Lorenzetti et associés ainsi qu'Aon Parizeau inc.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'entériner la reconduction du programme d'assurance de dommages pour la Ville de Montréal-Est pour la période du 1er janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010 avec les cabinets de courtage B.F. Lorenzetti et associés ainsi qu'Aon Parizeau inc. pour un montant respectif de 53 933,89 \$ et 3 929,45 \$ incluant toutes taxes;

De verser une somme de 5 483 \$ à l'Union des municipalités du Québec constituant une quote-part de la Ville au fond garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2008;

D'entériner le paiement des honoraires professionnels à Optimum Gestions de risques pour les frais relatifs au renouvellement du portefeuille d'assurances dommages pour le terme 2009 au montant de 1 725 \$ plus taxes;

De verser à l'Union des municipalités, pour le terme 2009, un montant correspondant à 1 % du coût de la prime incluant les taxes, à savoir 57 862,85 \$, pour les responsabilités assumées à titre de mandataire du Regroupement de municipalités de l'Île de Montréal, soit 578,63 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

CM-200901013

NOMINATION DE MONSIEUR CARLOS ROBERTO LOPEZ-DIAZ À TITRE DE TECHNOLOGUE EN GÉNIE CIVILE À LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9.1

Considérant les dispositions de la Convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur;

Considérant que monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz occupe depuis le 20 mai 2008 un poste auxiliaire de technologue en génie civil;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz à titre de technologue en génie civile, groupe 11, à la Direction des services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

11 RELATIONS PUBLIQUES

12 PROCLAMATIONS

13 AFFAIRES NOUVELLES

CM-200901014

OPPOSITION AU RÈGLEMENT RCG 08-048 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL CONCERNANT LA QUOTE-PART POUR TOUTE DETTE RELATIVE AUX TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL DE L'AGGLOMÉRATION ENTRE LE 1ER JANVIER 2006 ET LE 31 DÉCEMBRE 2008

13.1

Considérant que l'article 39 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, (L.Q. 2008, chapitre 19) (la Loi) prévoit ce qui suit: " Toute dette relative à des travaux effectués, entre le 1^{er} janvier 2006 et le

31 décembre 2008, par la Ville de Montréal sur les voies de circulation constituant le réseau artériel d'agglomération doit être financée par une quote-part exigée de la municipalité liée sur le territoire de laquelle sont effectués les travaux ";

Considérant que le conseil d'agglomération de Montréal, le 18 décembre 2008, a adopté le Règlement RCG 08-048 - Règlement concernant la quote-part pour toute dette relative aux travaux effectués pour le réseau artériel de l'Agglomération entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2008 (exercice 2009);

Considérant que ledit règlement enfreint la Loi, en ce qu'il a pour effet d'attribuer à la Ville de Montréal-Est des dépenses qui ne visent pas une dette relative à des travaux effectués sur des voies artérielles de son territoire.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

De s'opposer au règlement RCG 08-048 - Règlement concernant la quote-part pour toute dette relative aux travaux effectués pour le réseau artériel de l'Agglomération entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2008 (exercice 2009) adopté par le Conseil d'agglomération de Montréal le 18 décembre 2008;

De demander à la Commission municipale du Québec d'accepter cette opposition et de refuser son approbation au Règlement RCG 08-048 du Conseil d'agglomération de Montréal;

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution à la Commission municipale du Québec et à chaque municipalité liée de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200901015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 16 février 2009 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Mme Monique Major, conseillère – district 2
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

Sont également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

LE MAIRE, M. YVON LABROSSE, ÉTANT ABSENT, LA PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE EST ASSURÉE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MONIQUE MAJOR, MAIRESSE SUPPLÉANTE

LE GREFFIER, ME ROCH SERGERIE, CONSTATE LE DÉFAUT DE QUORUM À 19 H 00.

CM-200902016

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Considérant que le greffier constate à 19 h 30 qu'il y a toujours absence de quorum.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'ajourner la séance ordinaire du lundi 16 février 2009 à 19 h 00 au lundi 23 février 2009 à 19 h 00.

MONIQUE MAJOR
Mairesse suppléante

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 18 février 2009 à 17 h 30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Sont également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h 30.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200902017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2009
tel que soumis et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
 - 5. Rapports des services**
 - 5.1. Ratification des remboursements des coûts de la dette de l'eau pour les années 2006, 2007 et 2008 à la Ville de Montréal
 - 6. Règlements**
 - 6.1. Dépôt de l'avis de renonciation à la tenue d'un registre dans le cadre de l'adoption des règlements 713-60 et 714-1
 - 6.2. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs
 - 6.3. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt d'un montant suffisant
 - 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Octroi d'un contrat de fourrière municipale au Groupe Direct
 - 7.2. Octroi d'un contrat de services professionnels pour le projet de prolongement de l'Avenue Lakefield
 - 10. Demandes de contributions financières**
 - 10.1. Demande de contribution financière pour la participation d'une citoyenne à une compétition de karaté aux Jeux du Québec
- Période de questions relatives à l'ordre-du-jour.

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200902018

**RATIFICATION DES REMBOURSEMENTS DES COÛTS DE LA
DETTE DE L'EAU POUR LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008 À LA
VILLE DE MONTRÉAL**

5.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu une facture relative à la dette de l'eau de l'ancienne Ville de Montréal, conformément à l'article 47 du décret 1229-2005 du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal;

Considérant que les sommes dues à la Ville de Montréal s'élèvent à 7 614 226,04 \$;

Considérant que les coûts annuels pour les années 2006, 2007 et 2008 sont devenus exigibles;

Considérant que des fonds avaient été réservés à cette fin par la Ville.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ratifier le paiement fait par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, des sommes dues à la Ville de Montréal pour la dette de l'eau pour les années 2006, 2007 et 2008 pour un montant total de 1 645 021,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 RÈGLEMENTS

DÉPÔT DE L'AVIS DE RENONCIATION À LA TENUE D'UN REGISTRE DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS 713-60 ET 714-1

6.1 Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante l'avis de renonciation à la tenue d'un registre signé par la majorité des personnes habiles à voter du secteur concerné et reçu le vendredi 13 février 2009 à 8 h 00.

CM-200902019 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DE RUES ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance ultérieure du conseil, décrétant des travaux de pavage de rues et de réfection de trottoirs.

CM-200902020 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RELATIVE AU PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

6.3 Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance ultérieure du conseil, décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt d'un montant suffisant.

7 ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200902021 OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURRIÈRE MUNICIPALE AU GROUPE DIRECT

7.1 Considérant que la Ville de Montréal-Est ne possède pas de fourrière municipale pour entreposer les véhicules remorqués;

Considérant que la firme Remorquage Groupe Direct s'est offerte pour agir à titre de responsable du remorquage et de fourrière municipale pour les véhicules abandonnés sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que ce service n'entraînera aucun coût pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De désigner la firme Remorquage Groupe Direct pour agir à titre de responsable du remorquage et de fourrière municipale pour les véhicules abandonnés sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902022 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD

7.2 Considérant l'appel d'offres paru dans l'édition du 21 janvier 2009 du journal Avenir et dans l'édition du 22 janvier 2009 du journal Constructo, ainsi que dans le système électronique d'appels d'offres SÉAO le 22 janvier 2009 pour le projet de prolongement de l'Avenue Lakefield;

Considérant que 7 soumissions ont été reçues;

Considérant, qu'à la suite de l'étude par les membres du comité de sélection, des documents de présentation (premières enveloppes), lesquelles ont été ouvertes le 6 février 2009, 3 entreprises ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70;

Considérant, qu'à la suite de l'ouverture des deuxièmes enveloppes des fournisseurs de services retenus, il appert que la firme Roche Ltée, groupe-conseil, a obtenu le meilleur pointage final, soit 10,56.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adjuger le contrat de services professionnels pour le projet de prolongement de l'Avenue Lakefield à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Roche Ltée, groupe-conseil;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200902023

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PARTICIPATION D'UNE CITOYENNE À UNE COMPÉTITION DE KARATÉ AUX JEUX DU QUÉBEC

10.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'une demande de contribution financière datée du 12 février 2009 pour la participation de mademoiselle Sarah-Anne Grondin à une compétition de karaté aux Jeux du Québec.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'allouer une contribution financière de 120 \$ à mademoiselle Sarah-Anne Grondin pour défrayer une partie des coûts pour sa participation dans une compétition de karaté aux Jeux du Québec. Cette contribution inclut les frais de 20 \$ pour assurer la présence de son entraîneuse, madame Lyne Sarrasin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200902024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 16 février 2009 à 19 h 00 et ajournée au 23 février 2009 à 19 h 00
à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

M. Yvon Labrosse, maire
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

Sont absents :

M. Alain Dion, conseiller – district 1
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

LE MAIRE, M. YVON LABROSSE, ASSURE LA PRÉSIDENCE DE LA SÉANCE.

LE GREFFIER, ME ROCH SERGERIE, CONSTATE LE DÉFAUT DE QUORUM À 19 H 00.

CM-200902025

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Considérant que le greffier constate à 19 h 30 qu'il y a toujours absence de quorum.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'ajourner de nouveau la séance ordinaire du 16 février 2009 à 19 h 00
au mardi 24 février 19 h 00.

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 16 février 2009 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

M. Yvon Labrosse, maire
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

M. Alain Dion, conseiller – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Sont également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200902026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 2009, avec les modifications suivantes :

- Retrait des points 6.1 et 6.3
- Ajout des points 13.1 à 13.5

Tel que reproduit ci-dessous :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 4. Rapports des commissions**
 - 4.1. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 2009
- 5. Rapports des services**
 - 5.1. Entente avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de deux cadets policiers
 - 5.2. Comblement des postes vacants sur les différentes commissions
 - 5.3. Autoriser les employés de la Ville de Montréal-Est pour représenter la Ville au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics
 - 5.4. Extinction de servitude pour les lots 1 250 999 et 1 396 553
 - 5.5. Engagement d'une somme de 600 000 \$ en faveur du projet de construction d'un gymnase à l'école St-Octave par la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île
 - 5.6. Modification à une entente concernant la gestion des programmes de l'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 6. Règlements**
 - 6.1. Avis de motion - Règlement décrétant les travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs (**Retiré**)
 - 6.2. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 609 concernant le stationnement afin de modifier le montant des amendes
 - 6.3. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt d'un montant suffisant (**Retiré**)
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Octroi du contrat d'assurances collectives à SSQ Groupe financier

7.2. Octroi d'un contrat pour l'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de la l'Avenue Richard

8. Mandats de services professionnels

9. Personnel

- 9.1. Permanence de monsieur David Chartier, ing. à titre de directeur à la Direction des travaux publics
- 9.2. Approbation des contrats de travail pour les employés cadres supérieurs
- 9.3. Nomination de monsieur Stéphane Gauthier à titre de journalier à la Direction des travaux publics
- 9.4. Permanence de madame Diane Cloutier au poste d'agente de bureau à la Direction des services administratifs
- 9.5. Nomination de monsieur Dany Lafontaine à titre de journalier à la Direction des travaux publics
- 9.6. Embauche de monsieur André Lavoie au poste d'analyste en gestion de documents

10. Demandes de contributions financières

11. Relations publiques

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1. Nomination de madame Isabelle Rivest à titre de chef de division – ressources humaines à la Direction générale
- 13.2. Dépôt par le greffier d'un procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du 15 décembre 2008
- 13.3. Demande de subvention dans le cadre de la Fête du Canada
- 13.4. Adoption – Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt de 5 250 000 \$
- 13.5. Modification au contrat avec la firme Sécuritas pour l'ajout d'un poste d'agent de sécurité à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200902027

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200902028

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 20 janvier 2009 au 16 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 FÉVRIER 2009

4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue 4 février 2009.

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200902029

ENTENTE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EMBAUCHE DE DEUX CADETS POLICIERS

5.1 Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'entente entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant l'embauche de deux cadets-policiers durant l'été 2009, pour une période de 12 semaines.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le maire à signer, au nom de la Ville, l'entente entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant l'embauche de deux cadets-policiers durant l'été 2009 et d'autoriser, à cette fin, une dépense au montant de 14 812 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902030

COMPLEMENT DES POSTES VACANTS SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

5.2 Considérant que plusieurs postes ont été laissés vacants sur les différentes commissions à la suite du départ de monsieur Gérard Blais.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De désigner madame la conseillère Monique Major au poste de présidente de la commission des finances et de présidente de la commission de la sécurité;

De désigner madame la conseillère Sylvie Dauphinais au poste de membre de la commission des loisirs;

De désigner monsieur le conseiller Alain Dion au poste de membre de la commission de la sécurité;

De désigner madame la conseillère Anne St-Laurent au poste de membre de la commission des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902031

AUTORISER LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR REPRÉSENTER LA VILLE AU TOURNOI DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS

5.3 Considérant que nos employés représentent chaque année notre Ville au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser les employés de la Ville afin de nous représenter au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics qui se tiendra du 16 au 19 avril 2009 et d'autoriser une dépense de 423,28 \$ afin de rembourser les frais d'inscription à ce tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902032

EXTINCTION DE SERVITUDE POUR LES LOTS 1 250 999 ET 1 396 553

5.4 Considérant que deux servitudes ont été enregistrées en 1990 et 1991 afin de permettre le passage pour diverses utilités publiques à l'encontre des lots 1 250 999 et 1 396 553;

Considérant que les câbles aériens ont été enlevés et qu'aucun aqueduc ni égout ne se retrouve dans cette partie de terrain;

Considérant que des servitudes n'ont plus leur raison d'être;

Considérant que la Direction des services techniques a donné son approbation pour l'extinction de ces servitudes.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le contrat d'extinction de servitude pour les lots 1 250 999 et 1 396 553, le tout tel que plus amplement décrit dans un acte d'extinction de servitude préparé par Me André Lesage ; les frais des présentes, copies et publication seront supportés par la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902033

ENGAGEMENT D'UNE SOMME DE 600 000 \$ EN FAVEUR DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE À L'ÉCOLE ST-OCTAVE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

5.5

Considérant que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île projette de construire un gymnase communautaire à l'école primaire St-Octave dans le cadre de son plan quinquennal 2009-2014;

Considérant que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île a demandé la participation financière de la Ville dans le projet de l'ordre de 40 %;

Considérant le désir de la Ville de participer à ce projet;

Considérant que le budget de ce projet est d'environ 1 500 000 \$.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De réserver la somme de 600 000 \$ au budget de 2010 de la Ville de Montréal-Est à titre de contribution financière pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase communautaire à l'école primaire St-Octave par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902034

MODIFICATION À UNE ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

5.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est est partie à l'entente concernant les programmes de l'amélioration de l'habitat;

Considérant que la Ville est également partie à l'entente de gestion concernant l'administration du programme d'adaptation de domicile;

Considérant le projet de modification soumis par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Considérant qu'il y lieu de désigner des responsables de l'application desdits programmes.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De désigner monsieur François Méryneau et madame Danielle Dupuis de la Direction des services techniques à titre de responsables de l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ);

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES RUES ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS

6.1

Retiré.

CM-200902035

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 CONCERNANT LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES

6.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le règlement 609 concernant le stationnement afin de modifier le montant des amendes.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RELATIVE AU PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

6.3 Retiré.

7 ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200902036 OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES À SSQ GROUPE FINANCIER

7.1 Considérant que le Groupe financier AGA a déposé, le 20 janvier 2009, son rapport d'analyse des soumissions reçues le 18 décembre 2008 à la Ville de Beaconsfield pour la fourniture d'assurances collectives aux municipalités membres du Regroupement des villes de l'agglomération de Montréal;

Considérant qu'en fonction des coûts des 2 premières années, la soumission de SSQ Groupe financier est la plus basse;

Considérant que les frais d'administration les plus avantageux sont proposés par SSQ Groupe financier et qu'ils sont garantis pour toute la période contractuelle de 60 mois;

Considérant que les coûts d'assurance les plus bas extrapolés par AGA sur une période de 60 mois sont ceux déposés dans la soumission de SSQ Groupe financier;

Considérant que l'assureur ayant obtenu le plus haut pointage sur la grille d'évaluation des soumissions est SSQ Groupe financier;

Considérant que la soumission de SSQ Groupe financier est entièrement conforme aux demandes du cahier des charges pour chacune des municipalités participantes du regroupement, et ce, en tenant compte des précisions de ce dernier à l'intérieur de ladite soumission.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat d'assurances collectives à SSQ Groupe financier pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2011 pour un montant annuel de 208 409,78 \$ incluant toutes taxes. Ce contrat peut être renouvelé annuellement pour une période n'excédant pas 3 ans;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902037 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE LA PARTIE SOUTERRAINE D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE L'AVENUE RICHARD

7.2 Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet d'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Richard;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 février 2009;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger le contrat pour l'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Richard (Projet DST-2008-20) à la firme Néoelect inc., pour le prix de 36 495,87 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

CM-200902038

PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID CHARTIER, ING. À TITRE DE DIRECTEUR À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.1

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est à l'effet de confirmer monsieur David Chartier, ing., au poste de directeur des travaux publics.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de monsieur David Chartier, ing., au poste de directeur des travaux publics puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Sylvie Dauphinais dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque son mari est employé cadre de la Ville de Montréal-Est. De ce fait, elle se retire de la séance et s'abstient de participer aux discussions concernant ce point.

CM-200902039

APPROBATION DES CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS CADRES SUPÉRIEURS

9.2

Considérant que la Ville désire signer un contrat de travail avec chacun de ses cadres supérieurs;

Considérant que les contrats de travail élaborés par la firme d'avocats, Bélanger, Sauvé, Avocats, satisfont à la Ville ainsi qu'à ses cadres supérieurs sauf quant à l'indemnité de départ.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'approuver les contrats de travail des directeurs de la Ville, soit monsieur Louis Lemay, directeur général, monsieur David Chartier, directeur des travaux publics, monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des loisirs, madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, monsieur Roch Sergerie, greffier ainsi que monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint en y apportant toutefois une modification pour chacun de ces contrats afin que l'indemnité de départ prévu à l'article 10.1 soit calculée comme suit :

Une somme équivalente à un mois de salaire par année complète de service à titre d'employé cadre de la « Ville »;

Nobstant ce qui précède, « l'employé » a droit à une indemnité minimale de 6 mois pourvu qu'il ait complété une année de services;

Pour établir l'indemnité, on utilise le salaire versé à « l'employé » au moment de son départ;

Cette indemnité ne s'applique pas en situation de départ volontaire.

D'autoriser le maire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le contrat de travail du directeur général;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, les contrats de travail avec les cadres supérieurs de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite des discussions sur le point ci-dessus, madame la conseillère Sylvie Dauphinais réintègre l'assemblée.

CM-200902040

NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE GAUTHIER À TITRE DE JOURNALIER À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.3

Considérant que monsieur Stéphane Gauthier est à l'emploi de la Ville de Montréal-Est à titre de journalier auxiliaire depuis le 29 juillet 2008;

Considérant l'article 3.01 de la convention collective des employés cols bleus présentement en vigueur;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Stéphane Gauthier au poste de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus présentement en vigueur, et ce, dès qu'il aura effectué 1 450 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902041

PERMANENCE DE MADAME DIANE CLOUTIER AU POSTE D'AGENTE DE BUREAU À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

9.4

Considérant les dispositions de la Convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur;

Considérant que madame Diane Cloutier occupe depuis le 8 septembre 2008 un poste d'agente de bureau;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Diane Cloutier à titre d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction des services administratifs, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902042

NOMINATION DE MONSIEUR DANY LAFONTAINE À TITRE DE JOURNALIER À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.5

Considérant que monsieur Dany Lafontaine est à l'emploi de la Ville de Montréal-Est à titre de journalier auxiliaire depuis le 21 mai 2008;

Considérant l'article 3.01 de la convention collective des employés cols bleus présentement en vigueur;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Dany Lafontaine au poste de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus présentement en vigueur, et ce, dès qu'il aura effectué 1 450 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902043

EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ LAVOIE AU POSTE D'ANALYSTE EN GESTION DE DOCUMENTS

9.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit adopter un nouveau calendrier de conservation pour ses archives ainsi qu'un nouveau guide de classement afin de tenir compte des réalités contemporaines et des exigences prévues par la Loi sur les archives;

Considérant que la Ville doit également procéder à l'élagage des dossiers qu'elle détient;

Considérant qu'il y a lieu d'implanter un nouveau système électronique de gestion des archives;

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un professionnel en archivistique pour une durée déterminée;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et d'embaucher monsieur André Lavoie à titre d'analyste en gestion de documents à la Direction du greffe et des archives, le tout conformément aux stipulations prévues au contrat de travail préparé à cet effet;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

11 RELATIONS PUBLIQUES

12 PROCLAMATIONS

13 AFFAIRES NOUVELLES

CM-200902044 NOMINATION DE MADAME ISABELLE RIVEST À TITRE DE CHEF DE DIVISION - RESSOURCES HUMAINES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

13.1 Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste de chef de division - ressources humaines à la Direction générale, madame Isabelle Rivest a rencontré toutes les exigences pour occuper ce poste;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Isabelle Rivest au poste de chef de division - ressources humaines à la Direction générale au salaire annuel de 72 800 \$ selon les conditions de travail du personnel cadre de la Ville, le tout effectif au 21 octobre 2008. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'une période de probation d'un an, d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902045 DÉPÔT PAR LE GREFFIER D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008

13.2 Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2008.

CM-200902046 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA

13.3 Considérant qu'en vue d'organiser les célébrations de la Fête du Canada, il y a lieu qu'une demande de subvention soit adressée auprès du ministère du Patrimoine canadien.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, à faire toute demande de subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de la Fête du Canada et à signer à cet effet tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902047 ADOPTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RELATIVE AU PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ET UN EMPRUNT DE 5 250 000 \$

13.4 Considérant les dispositions du décret 1229-2005 adopté le 8 décembre 2005 par le gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal;

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance du 18 février 2009.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 4-2009 intitulé « Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt de 5 250 000 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200902048

MODIFICATION AU CONTRAT AVEC LA FIRME SÉCURITAS POUR L'AJOUT D'UN POSTE D'AGENT DE SÉCURITÉ À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

13.5

Considérant que la présence d'un agent de sécurité au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville est requise.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De modifier le contrat avec la firme Sécuritas afin d'ajouter les services d'un agent de sécurité au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville et d'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 54 443,62 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux dispositions du contrat intervenu entre la Ville de Montréal-Est et cette entreprise et sous réserve des spécifications prévues à l'addenda préparé à cette fin par cette firme;

D'autoriser un virement budgétaire de 7 547,62 \$ à même le poste 02 140-10-501;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200902049

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



Tableau de concordance des résolutions

Séance du 23 mars 2009

Numéro attribué	Nouveau numéro
CM-200903025	CM-200903050
CM-200903026	CM-200903051
CM-200903027	CM-200903052
CM-200903028	CM-200903053
CM-200903029	CM-200903054
CM-200903030	CM-200903055
CM-200903031	CM-200903056
CM-200903032	CM-200903057
CM-200903033	CM-200903058
CM-200903034	CM-200903059
CM-200903035	CM-200903060
CM-200903036	CM-200903061
CM-200903037	CM-200903062
CM-200903038	CM-200903063
CM-200903039	CM-200903064
CM-200903040	CM-200903065
CM-200903041	CM-200903066
CM-200903042	CM-200903067
CM-200903043	CM-200903068
CM-200903044	CM-200903069
CM-200903045	CM-200903070
CM-200903046	CM-200903071
CM-200903047	CM-200903072
CM-200903048	CM-200903073
CM-200903049	CM-200903074
CM-200903050	CM-200903075



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 23 mars 2009 à 19 h 00 tenue en la salle du conseil de
l'Hôtel de Ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Sont également présents :

M. Louis Lemay, directeur général
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200903050

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mars 2009, tel que reproduit ci-dessous :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2009, ajournée une première fois au 23 février 2009 et une seconde fois au 24 février 2009, ainsi que de la séance extraordinaire du 18 février 2009
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 4. Rapports des commissions**
- 5. Rapports des services**
 - 5.1. Demande de subvention dans le cadre des festivités de la Fête nationale
 - 5.2. Formation du Comité du 100^e Anniversaire de la Ville de Montréal-Est
 - 5.3. Remboursement de la dernière période de glace aux utilisateurs de l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet
 - 5.4. Nomination officielle de la mascotte de la Ville de Montréal-Est
 - 5.5. Slogan pour le 100^e Anniversaire de la Ville de Montréal-Est
- 6. Règlements**
 - 6.1. Règlement numéro 5-2009 - Règlement décrétant les travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs – Adoption
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Contrat de collecte et de transport des matières secondaires récupérables
 - 7.2. Contrat pour l'entretien des arbres
 - 7.3. Contrat pour le pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs
 - 7.4. Contrat pour le contrôle animalier – Le Berger Blanc Inc.

8. Mandats de services professionnels

- 8.1. Ajustement des honoraires professionnels pour le projet DST-2008-05 – Réaménagement du parc John-M.-Kennedy

9. Personnel

- 9.1. Titularisation de monsieur Roberto Graziosi à la fonction de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B »
- 9.2. Permanence de madame Madeleine Gaumont au poste d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction générale
- 13.3. Permanence de M^e Roch Sergerie au poste de greffier à la Direction du greffe et des archives

14. Demandes de contributions financières

- 10.1 Subvention pour le transport de la « Classe blanche » de l'école St-Octave
- 10.2 Aide financière à madame Virginie Hamel, résidente de Montréal-Est, pour un stage d'une durée de sept (7) semaines
- 10.3 Subvention à l'âge d'Or de Montréal-Est
- 10.4 Don à la Société d'habitation de la Sclérose en plaques
- 10.5 Subvention aux Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada
- 10.6 Autoriser le deuxième versement de 4 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est
- 10.7 Participation de la Ville de Montréal-Est au tournoi de golf de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

15. Relations publiques

- 11.1 Félicitations à mademoiselle Sarah Ann Grondin pour sa médaille de bronze en karaté aux 44^e Jeux du Québec

16. Proclamations

- 12.1 Décréter le mois d'avril « Mois de la sécurité routière sur le territoire de la Ville de Montréal-Est »

17. Affaires nouvelles

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200903051

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2009, ajournée une première fois au 23 février 2009 et une seconde fois au 24 février 2009, ainsi que de la séance extraordinaire du 18 février 2009.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2009, ajournée une première fois au 23 février 2009 et une seconde fois au 24 février 2009, ainsi que de la séance extraordinaire du 18 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200903052

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 17 février 2009 au 23 mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 RAPPORT DES COMMISSIONS

5 RAPPORTS DES SERVICES

CM-200903053 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

5.1 Considérant, qu'en vue d'organiser et de financer les célébrations qui auront lieu dans le cadre de la Fête nationale, il y a lieu qu'une demande de subvention soit adressée auprès du Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport du Québec.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater le directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, pour faire une demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport du Québec dans le cadre de la Fête nationale et à signer, à cet effet, tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903054 FORMATION DU COMITÉ DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

5.2 Considérant que la Ville de Montréal-Est célébrera le centenaire de sa fondation en 2010;

Considérant que, pour souligner cet événement, la Ville de Montréal-Est entend organiser des activités tout au long de l'année;

Considérant que, pour se faire, il y a lieu de former un comité dédié à l'organisation des fêtes du centenaire.

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De former le Comité du 100^e Anniversaire. Ce comité aura pour mandat de planifier, proposer et organiser, diverses activités dans le cadre des célébrations du centenaire de la ville, une fois approuvé par la Ville de Montréal-Est;

De nommer les personnes suivantes à titre de membre dudit comité :

- M. Yvon Labrosse, maire et président honorifique;
- M. Alain Dion, conseiller du district numéro 1 et président du comité;
- Mme Sylvie Dauphinais, conseillère du district numéro 3 et vice-présidente du comité;
- M. Daniel Fournier, directeur des communications;
- M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques;
- M. Mario Dubé, agent des services communautaires;
- Mme Marie-Clause Bonnassere, secrétaire de direction (col blanc);
- Mme Nicole Belval, représentante industrielle;
- M. Serge Bordeleau, travaux publics (col bleu);
- Mme Carole Kingsley, citoyenne;
- M. Michel Bélisle, citoyen;
- M. Daniel Hamel, citoyen;
- Mme Julie Peccia, citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903055 REMBOURSEMENT DE LA DERNIÈRE PÉRIODE DE GLACE AUX UTILISATEURS DE L'ARÉNA DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

5.3 Considérant que les travaux de rénovation des douches de l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet ont été plus longs que prévu, ce qui a entraîné des inconvénients pour les utilisateurs de la patinoire;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser la dépense de 5 234,10 \$ afin de rembourser les utilisateurs de l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet pour les désagréments subis lors de la rénovation des douches de l'endroit.

De mandater la firme SODEM afin de rembourser les utilisateurs suivant le rapport qui établit les montants à verser à cette fin et produit par la direction des communications, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903056

NOMINATION OFFICIELLE DE LA MASCOTTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

5.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est a organisé un concours auprès des jeunes de la Ville afin de choisir un nom pour la nouvelle mascotte de la Ville;

Considérant qu'à la suite de l'étude des propositions soumises, le nom de Aime-Est a été retenu;

Considérant que ce nom a été retenu à partir de la suggestion de mademoiselle Mégane Lizotte.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De baptiser la nouvelle mascotte de la Ville de Montréal-Est « Aime-Est ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903057

SLOGAN POUR LE 100E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

5.5

Considérant qu'en 2010, la Ville de Montréal-Est célébrera son centenaire;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un slogan pour les fins des célébrations;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le slogan suivant comme thème pour les festivités du 100^e anniversaire : « 100 ans... notre ville, une histoire ! ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200903058

RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2009 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES RUES ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS – ADOPTION

6.1

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs, et pourvoyant à leur financement.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 5-2009 intitulé (*Règlement décrétant les travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs*).

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200903059

CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES

7.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a mandaté la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour procéder, conjointement avec les villes défusionnées de l'Île de Montréal, à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables;

Considérant que dans le cadre de cet appel d'offres, les soumissionnaires devaient dénoncer s'ils entendaient faire appel à des sous-traitants;

Considérant qu'à la suite de cet appel d'offres, ce contrat a été adjugé à la firme RCI Environnement inc.;

Considérant que cette société a avisé les villes reconstituées de l'Île de Montréal participant au contrat qu'elle entend utiliser les services d'un sous-traitant, soit la firme Rebutis Solides Canadiens;

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De prendre acte que la firme RCI Environnement inc. utilisera les services de la firme Rebutis Solides Canadiens pour l'exécution du contrat de collecte et de transport des matières secondaires récupérables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903060

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES

7.2

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour l'entretien des arbres, tel qu'élagage, abattage et déchiquetage de souches pour l'année 2009;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 mars 2009;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat pour l'entretien des arbres, tel qu'élagage, abattage et déchiquetage de souches pour l'année 2009 (Projet DTP2009-02) à la firme Service d'arbres Nature pour le prix de 31 018,80 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903061

CONTRAT POUR LE PAVAGE DE DIVERSES RUES ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS

7.3

Considérant la demande de soumissions publiques pour le pavage de diverses rues et réfection de trottoirs publiée sur le site internet SE@O ainsi que dans l'édition du journal Constructo le 10 février 2009 et dans l'édition du journal Avenir du 11 février 2009, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 février 2009;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 5-2009, le contrat de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs (DST-2009-31) à la firme Construction DJL inc., pour le prix de 528 220,18 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903062

CONTRAT POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER

7.4

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'entente entre l'entreprise Le Berger Blanc inc. et la Ville de Montréal-Est concernant les services de contrôle animalier;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation du directeur général et d'adjuger le contrat pour le contrôle animalier à l'entreprise le Berger Blanc inc. pour les années 2009, 2010 et 2011;

D'autoriser à cette fin une dépense de 16 931,25 \$ pour l'année 2009 et de réserver, pour l'année 2010, la somme de 17 608,50 \$ et, pour 2011, la somme de 18 285,75 \$ pour les fins de ce contrat. Ces montants incluent les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville, l'entente intervenue entre l'entreprise Le Berger Blanc inc. et la Ville de Montréal-Est concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

CM-200903063

AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DST-2008-05 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JOHN-M.-KENNEDY

8.1

Considérant que les travaux de réaménagement du parc John-M.-Kennedy ont nécessité des modifications en cours de projet;

Considérant que le coût de la proposition pour les services professionnels de la firme André Christin, urbaniste-conseil pour ce projet représentait 9.71 % du coût estimé total;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur, directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'autoriser un ajustement des honoraires professionnels pour le réaménagement du parc John-M.-Kennedy, à la firme André Christin, urbaniste-conseil, représentant une dépense additionnelle au montant de 70 343,56 \$ incluant toutes taxes (DST-2008-05).

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9

PERSONNEL

CM-200903064

TITULARISATION DE MONSIEUR ROBERTO GRAZIOSI À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « B » À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.1

Considérant la demande reçue pour la titularisation de monsieur Roberto Graziosi au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B »;

Considérant que monsieur Graziosi a été rémunéré à plusieurs fonctions supérieures entre le 3 février 2008 et le 3 février 2009;

Considérant l'article 3.01 de la convention collective conclue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et la Ville de Montréal-Est;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est à l'effet de nommer monsieur Roberto Graziosi, au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B ».

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Roberto Graziosi, au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », et ce, rétroactivement au 3 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903065

PERMANENCE DE MADAME MADELEINE GAUMOND AU POSTE D'AGENTE DE BUREAU À LA DIRECTION GÉNÉRALE

9.2

Considérant la nomination de madame Madeleine Gaumond le 18 novembre 2008;

Considérant que la période d'essai de madame Gaumond se termine le 22 mars 2009;

Considérant l'évaluation positive de madame Gaumond et compte tenu du fait qu'il n'y ait aucune note défavorable au dossier de cette employée;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Madeleine Gaumond à titre d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction générale, et ce, rétroactivement au 22 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903066

PERMANENCE DE ME ROCH SERGERIE À TITRE DE GREFFIER À LA DIRECTION DU GREFFE ET DES ARCHIVES

9.3

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général à l'effet de confirmer Me Roch Sergerie, à la fonction de greffier à la Direction du greffe et des archives, puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay de majorer le salaire de Me Sergerie au terme de sa période de probation.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphianis

Et résolu

De confirmer Me Roch Sergerie au poste de greffier à la direction du greffe et des archives;

De majorer son traitement annuel pour l'établir à 80 000 \$ et ce, à partir du terme de sa période probatoire, soit le 26 mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200903067

SUBVENTION POUR LE TRANSPORT DE LA « CLASSE BLANCHE » DE L'ÉCOLE ST-OCTAVE

10.1

Considérant la demande d'aide financière adressée par l'École St-Octave pour le remboursement du coût du transport des élèves pour l'activité de la « Classe blanche » qui s'est tenue le 29 et 30 janvier dernier;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 1 000 \$ à l'École St-Octave pour le remboursement du coût du transport des élèves pour l'activité de la « Classe blanche » qui s'est tenue les 29 et 30 janvier derniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903068

AIDE FINANCIÈRE À MADAME VIRGINIE HAMEL, RÉSIDENTE DE MONTRÉAL-EST POUR UN STAGE D'UNE DURÉE DE 7 SEMAINES

10.2

Considérant la demande adressée par madame Virginie Hamel pour une aide financière pour effectuer un stage d'une durée de 7 semaines en France dans le cadre de ses études en techniques administratives au Collège de Maisonneuve;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs;

Considérant que le Conseil désire promouvoir la réussite scolaire des jeunes de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer à madame Virginie Hamel une aide financière, à titre de bourse d'étude, au montant de 500 \$ pour l'aider à financer son stage de formation d'une durée de 7 semaines en France dans le cadre de ses études en techniques administratives au Collège de Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903069

SUBVENTION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST

10.3

Considérant la demande adressée par la présidente du club de l'âge d'or de Montréal-Est pour l'organisation de leurs activités communautaires pour l'année 2009;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 4 500 \$ au club de l'âge d'or de Montréal-Est pour l'organisation de leurs activités communautaires pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903070

DON À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

10.4

Considérant la demande adressée par madame Gisèle St-Cyr de la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour l'organisation de leurs activités communautaires pour l'année 2009;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 2 000 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour l'organisation de leurs activités communautaires pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903071

SUBVENTION AUX VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA

10.5

Considérant la demande adressée par le président des Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation au Canada, Unité 308, pour le remboursement de dépenses reliées aux rénovations effectuées pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 1 000 \$ aux Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation au Canada, Unité 308, pour le remboursement de dépenses reliées aux rénovations effectuées pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903072

AUTORISER LE DEUXIÈME VERSEMENT DE 4 000 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST

10.6

Considérant l'entente signée entre l'Association du hockey mineur de Montréal-Est qui prévoit que l'aide financière de la Ville serait versée en deux temps, soit en septembre et en avril;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le versement de la deuxième tranche de l'aide financière due par la Ville de Montréal-Est à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est et représentant la somme de 4 000 \$, le tout, en conformité avec l'entente intervenue entre les parties le (CM-200803065).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903073

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU TOURNOI DE GOLF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

10.7

Considérant l'invitation au Tournoi de golf du président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;

Considérant que les profits générés par cette activité seront versés à la Fondation de la Pointe-de-l'Île, organisme au service des jeunes, afin de prévenir le décrochage scolaire.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'autoriser l'achat de quatre billets pour la participation d'élus à cette activité caritative ayant pour objectif de prévenir le décrochage scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11

RELATIONS PUBLIQUES

FÉLICITATION À MADEMOISELLE SARAH ANN GRONDIN POUR SA MÉDAILLE DE BRONZE EN KARATÉ AUX 44^E JEUX DU QUÉBEC

11.1

Mention est faite au procès-verbal que les membres du conseil ont souligné la superbe performance de l'une de ses citoyennes, soit mademoiselle Sarah Ann Grondin, qui a remporté une médaille d'argent dans la discipline de karaté lors des 44^e Jeux du Québec;

Ainsi, le conseil de la Ville de Montréal-Est est unanime pour féliciter celle-ci pour sa belle performance.

12

PROCLAMATIONS

CM-200903074

DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST »

12.1

Considérant la venue du beau temps;

Considérant que la sécurité des citoyens est importante.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De décréter le mois d'avril « Mois de la sécurité routière » et d'autoriser l'installation de panneaux sur la prévention et la sécurité routière aux endroits stratégiques de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Madame Nathalie Laporte a remis au greffier une demande d'accès à l'information.

CM-200903075

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Lors de la séance du conseil du 17 août 2009 et conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2009 afin de modifier le montant de la dépense autorisée à la résolution numéro CM-200903055. En effet, ce montant aurait dû se lire 5 234,10 \$ au lieu de 2 534,10 \$ sur ledit procès-verbal ainsi que sur ses extraits.

Signé à Montréal-Est

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Tableau de concordance des résolutions

Séance du 30 mars 2009

Numéro attribué	Nouveau numéro
CM-200903051	CM-200903076
CM-200903052	CM-200903077
CM-200903053	CM-200903078
CM-200903054	CM-200903079
CM-200903055	CM-200903080
CM-200903056	CM-200903081
CM-200903057	CM-200903082
CM-200903058	CM-200903083
CM-200903059	CM-200903084
CM-200903060	CM-200903085
CM-200903061	CM-200903086
CM-200903062	CM-200903087
CM-200903063	CM-200903088



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du lundi 30 mars 2009 à 17 h 00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Sont également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200903076

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Considérant que le greffier soumet à l'attention du conseil qu'il y aurait lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 5.5. Résolution pour l'adjudication d'une émission d'obligations à la suite de la demande de soumissions publiques pour le financement des règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009 pour un montant de 7 960 000 \$;
- 5.6. Résolution de concordance pour les règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009
- 5.7. Résolution d'emprunt de courte échéance pour les règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009;

Considérant la recommandation du greffier de retirer les points 5.1 et 5.4 de l'ordre du jour tel que soumis.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'ajout des points ci-haut mentionnés à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2009;

De retirer les points 5.2 et 5.4 de l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903077

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2009, tel que reproduit ci-dessous :

Ouverture de la séance

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Financement du règlement numéro 4-2009 – Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt de 5 250 000 \$ par émission d'obligations **(Retiré)**
- 5.2. Inscriptions au congrès 2009 de l'UMQ
- 5.3. Poursuite judiciaire contre 2775328 Canada inc.
- 5.4. Nommer Mme Monique Major à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er avril au 30 juin 2009 **(Retiré)**

- 5.5. Résolution pour l'adjudication d'une émission d'obligations à la suite de la demande de soumissions publiques pour le financement des règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009 pour un montant de 7 560 000 \$ (**Nouveau**)
- 5.6. Résolution de concordance pour les règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009 (**Nouveau**)
- 5.7. Résolution d'emprunt de courte échéance pour les règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009 (**Nouveau**)
- 6. Règlements**
- 6.1. Règlement modifiant le Règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est – Avis de motion
- 6.2. Règlement modifiant le Règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin d'abroger l'article 5.8 – Coût – Avis de motion
- 6.3. Règlement modifiant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens et autres tarifs relatifs aux animaux – Avis de motion
- 7. Adjudication de contrat**
- 7.1. Mandat de services professionnels pour la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Ste-Catherine et Victoria
- 10. Demandes de contributions financières**
- 10.1. Aide financière pour l'organisation de la Fête famille édition 2009

Période de questions relatives à l'ordre-du-jour.

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5

RAPPORTS DES SERVICES

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2009 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RELATIVE AU PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ET UN EMPRUNT DE 5 250 000 \$ PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS

5.1

Retiré

CM-200903078

INSCRIPTIONS AU CONGRÈS 2009 DE L'UMQ

5.2

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu du 13 au 16 mai 2009;

Considérant qu'il est important pour notre municipalité de participer à cet événement.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser les personnes suivantes à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec du 13 au 16 mai 2009 :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller - district 1
Mme Monique Major, conseillère - district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère - district 3
Mme Anne St-Laurent, conseillère - district 6
M. Louis Lemay, directeur général
Mme Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint
M. Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des loisirs.

D'autoriser une dépense de 2 005.88 \$ pour chaque participant pour ses frais d'inscription, de séjour et autres frais divers liés à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903079

POURSUITE JUDICIAIRE CONTRE 2775328 CANADA INC.

5.3

Considérant que l'entreprise 2775328 Canada inc. contrevient au règlement sur le zonage de notre municipalité;

Considérant la mise en demeure transmise par huissier le 25 février 2009 afin que cette entreprise prenne un engagement écrit pour la cessation des activités qui contreviennent au règlement de zonage;

Considérant que ladite compagnie n'a pas obtempéré aux exigences de la mise en demeure.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater la firme Bélanger, Sauvé, Avocats, afin que celle-ci entreprenne ou poursuive tout recours utile contre 2775328 Canada inc. afin de faire cesser les activités qui contreviennent au règlement sur le zonage;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMMER MME MONIQUE MAJOR À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN 2009

5.4

CM-200903080

Retiré

RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS R14-111, R14-116 ET 4-2009 POUR UN MONTANT DE 7 960 000 \$

5.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est de la Communauté métropolitaine de Montréal entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements R14-111, R14-116 et 4-2009;

Considérant que la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 7 960 000 \$; datée du 15 avril 2009;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu 3 soumissions, lesquelles sont détaillées dans un rapport du Ministère des Finances, lequel est joint à la présente résolution pour l'annexe A;

Considérant que l'offre provenant de la Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Que l'émission d'obligations au montant de 7 960 000 \$ de la Ville de Montréal-Est soit adjudgée à la Financière Banque Nationale inc.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière et directrice générale adjointe sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Considérant que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS:

Considérant que CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903081

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS R14-111, R14-116 ET 4-2009

5.6

Considérant que, la Ville de Montréal-Est entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 7 960 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

R14-111	1 000 000 \$
R14-116	1 710 000 \$
4-2009	5 250 000 \$;

Considérant que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 960 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 15 avril 2009;

Que ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles, 30209-815 - 390251 au 13120, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 3W2;

Que les intérêts seront payables semi-annuellement le 15 octobre et le 15 avril de chaque année;

Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

Que les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903082

RÉSOLUTION D'EMPRUNT DE COURTE ÉCHÉANCE POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS R14-111, R14-116 ET 4-2009

5.7

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Que pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 960 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009, la Ville de Montréal-Est doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 15 avril 2009); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements énumérés ci-haut, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200903083

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - AVIS DE MOTION

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture des parcs.

CM-200903084

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 738 CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 5.8 - COÛT - AVIS DE MOTION

6.2

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin d'abroger l'article 5.8.

CM-200903085

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS ET AUTRES TARIFS RELATIFS AUX ANIMAUX - AVIS DE MOTION

6.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens et autres tarifs relatifs aux animaux.

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200903086

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES STE-CATHERINE ET VICTORIA

7.1

Considérant que six entreprises ont été invitées à soumissionner afin de fournir les services professionnels pour la préparation, notamment, des plans et devis préliminaires et définitifs pour le projet de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Ste-Catherine et Victoria;

Considérant que 6 soumissions ont été reçues;

Considérant, qu'à la suite de l'étude, par les membres du comité de sélection, des documents de présentation (premières enveloppes), lesquelles ont été ouvertes le 19 mars 2009, 4 entreprises ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70;

Considérant, qu'à la suite de l'ouverture des deuxièmes enveloppes des fournisseurs de services retenus, il appert que la firme Genivar, a obtenu le meilleur pointage final, soit 39,1.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adjuger le contrat de services professionnels pour le projet de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Ste-Catherine et Victoria à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Genivar, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200903087

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE FAMILLE ÉDITION 2009

10.1

Considérant les demandes reçues afin que la Ville de Montréal-Est participe à la Fête de la famille de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles le 30 mai 2009;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'allouer une contribution financière au montant de 500 \$ pour la fête de la famille à l'organisme « 1, 2, 3, GO ! Pointe-de-l'île », fiduciaire dudit événement devant se tenir le 30 mai 2009.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Aucun citoyen n'était présent au moment de la période de questions.

CM-200903088

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Soumissions pour l'émission d'obligation

N/Réf. : 66007 - 4
Municipalité /
Organisme : Ville de Montréal-Est
Adresse : 11370, rue Notre-Dame Est
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6
MRC ou CM : Communauté métropolitaine de Montréal
Nom de l'officier : Monsieur Roch Sergerie
Greffier
Téléphone : (514) 645-7431
Télécopieur : (514) 645-7485

Date d'ouverture :	30 mars 2009	Nbr. de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	M.F.Q.	Taux moyen :	3,2457 %
Montant :	7 960 000 \$	Date d'émission :	15 avril 2009

Institution financière de la
municipalité ou l'organisme : Caisse Desjardins De Pointe-Aux-Trembles
815 - 30209
13120 Rue Sherbrooke Est
Montreal (Québec) H1A 3W2

À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

412 000 \$	1,50000 %	2010
427 000 \$	1,90000 %	2011
443 000 \$	2,55000 %	2012
459 000 \$	3,00000 %	2013
6 219 000 \$	3,35000 %	2014

Prix : 98,44800

Coût réel : 3,62295 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

412 000 \$	1,50000 %	2010
427 000 \$	1,90000 %	2011
443 000 \$	2,50000 %	2012
459 000 \$	2,95000 %	2013
6 219 000 \$	3,35000 %	2014

Prix : 98,38400

Coût réel : 3,63424 %

Initials du président
Initials du secrétaire

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

412 000 \$	1,50000 %	2010
427 000 \$	2,00000 %	2011
443 000 \$	2,55000 %	2012
459 000 \$	3,00000 %	2013
6 219 000 \$	3,40000 %	2014

Prix : 98,55500

Coût réel : 3,64289 %

Le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

RESPONSABLE :



Signature du président

Signature du secrétaire




**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 20 avril 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200904089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2009 tel que
soumis et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 mars 2009 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2009
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 4. Rapports des commissions**
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Nomination de madame Sylvie Dauphinais à titre de maire suppléant
- 5.2. Rémunération du personnel électoral
- 5.3. Dépôt du rapport financier
- 5.4. Dépôt du rapport du vérificateur externe
- 6. Règlements**
- 6.1. Règlement modifiant le règlement de zonage 713 afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10 - Avis de motion
- 6.2. Règlement sur les commerces de prêts sur gages ou d'articles d'occasion - Avis de motion
- 6.3. Règlement modifiant le Règlement 765 régissant le drainage des terrains en fonction de nouvelles normes pour le débit d'eau pluviale - Avis de motion
- 6.4. Règlement modifiant le Règlement numéro 609 relatif à la circulation et au stationnement afin de fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur l'avenue Marien à 50 km/h – Avis de motion
- 6.5. Règlement modifiant le Règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin d'abroger les tarifs relatifs aux licences, à la reprise de possession d'animaux et à l'euthanasie – Avis de motion
- 6.6. Règlement numéro RCA09-11013-B amendant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens et autres tarifs relatifs aux animaux – Adoption

- 6.7. Règlement numéro 644-1 modifiant le Règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains de ses parcs - Adoption
7. **Adjudications de contrats**
 - 7.1. Contrat pour le marquage sur la chaussée
 - 7.2. Contrat pour la réalisation de l'album du 100e anniversaire de la Ville de Montréal-Est
8. **Mandats de services professionnels**
9. **Personnel**
 - 9.1. Nomination de monsieur Frédéric Raymond à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics
 - 9.2. Nomination de madame Francine McKenna à titre d'agente aux communications à la Direction des communications
10. **Demandes de contributions financières**
11. **Relations publiques**
12. **Proclamations**
13. **Affaires nouvelles**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200904090

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 mars 2009 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200904091

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 23 mars 2009 au 20 avril 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200904092

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2009 AU 31 AOÛT 2009

5.1

Considérant l'article 9 du règlement numéro R14-102-1 « Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est » à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant à tous les 4 mois;

Considérant que le terme de madame Monique Major, à titre de maire suppléant, se termine le 30 avril 2009 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1er mai 2009 au 31 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer madame la conseillère Sylvie Dauphinais à titre de maire suppléant pour la période du 1er mai 2009 au 31 août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904093

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

5.2

Considérant qu'il y aura lieu d'embaucher du personnel pour les élections qui se tiendront le 1er novembre 2009;

Considérant que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à ces dernières d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral;

Considérant les travaux réalisés par la Table des greffiers des villes liées de l'île de Montréal sur ce sujet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter la grille de rémunération du personnel électoral telle que proposée par la Table des greffiers des villes liées de l'île de Montréal, laquelle grille est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

5.3

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante le rapport financier pour la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

5.4

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante le rapport du vérificateur externe préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

6

RÈGLEMENTS

CM-200904094

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 713 AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS DÉRIVÉS COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE 10 - AVIS DE MOTION

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage 713 afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10.

CM-200904095

RÈGLEMENT SUR LES COMMERCES DE PRÊTS SUR GAGES OU D'ARTICLES D'OCCASION - AVIS DE MOTION

6.2

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement sur les commerces de prêts sur gages ou d'articles d'occasion.

CM-200904096

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS EN FONCTION DE NOUVELLES NORMES POUR LE DÉBIT D'EAU PLUVIALE - AVIS DE MOTION

6.3

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement 765 régissant le drainage des terrains en fonction de nouvelles normes pour le débit d'eau pluviale.

CM-200904097

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT AFIN DE FIXER LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS SUR L'AVENUE MARIEN À 50 KM/H - AVIS DE MOTION

6.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 609 relatif à la circulation et au stationnement afin de fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur l'avenue Marien à 50 km/h.

CM-200904098

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 738 CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN D'ABROGER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES, À LA REPRISE DE POSSESSION D'ANIMAUX ET À L'EUTHANASIE - AVIS DE MOTION

6.5 Monsieur le conseiller Robert Coutu donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin d'abroger les tarifs relatifs aux licences, à la reprise de possession d'animaux et à l'euthanasie.

CM-200904099

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-11013-B AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS ET AUTRES TARIFS RELATIFS AUX ANIMAUX - ADOPTION

6.6

Considérant les dispositions du décret 974-2005;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les tarifs afin d'adopter de nouveaux tarifs relativement aux licences de chiens;

Considérant que le conseil désire que ces dispositions soient applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro RCA09-11013-B intitulé : « Règlement amendant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens et autres tarifs relatifs aux animaux » en lui apportant toutefois une modification à son article 2 afin qu'il indique que ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904100

RÈGLEMENT NUMÉRO 644-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE CERTAINS DE SES PARCS - ADOPTION

6.7

Considérant qu'il y a lieu de changer les heures d'ouverture de certains parcs de la Ville;

Considérant que, de ce fait, il serait à propos d'apporter certaines corrections, notamment, quant à la désignation de certains responsables;

Considérant qu'il y a lieu de corriger l'heure d'ouverture des parcs des Vétérans, Edmond-Robin, Marien et Philiat-Desrochers pour que ceux-ci ferment à 21 h.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 644-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains de ses parcs » tel que corrigé afin de spécifier que les parcs des Vétérans, Edmond-Robin, Marien et Philiat-Desrochers ferment à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200904101

CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE

7.1

Considérant que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner pour le contrat de marquage sur la chaussée;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 1^{er} avril 2009;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat pour le marquage sur la chaussée (Projet DTP2009-03) à la firme Lignbec inc., le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission;

D'autoriser à cette fin une dépense de 31 886,06 \$ taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904102

CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'ALBUM DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

7.2

Considérant que le Comité du 100e Anniversaire recommande la réalisation d'un album pour souligner l'événement;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour la réalisation de l'album du 100e anniversaire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs et d'adjuger le contrat pour la réalisation de l'album du 100e anniversaire de la Ville de Montréal-Est à la firme Archiv-Histo, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission;

D'autoriser à cette fin une dépense de 31 468,50 \$ taxes incluses : cette dépense devra être payée à même les sommes budgétées pour l'année 2009 aux fins des célébrations du centenaire de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

CM-200904103

NOMINATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC RAYMOND À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AUXILIAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.1

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics, la Ville de Montréal-Est a reçu 9 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection, formé de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et de madame Isabelle Rivest, chef de la Division des ressources humaines, à l'effet d'embaucher monsieur Frédéric Raymond puisqu'il répond aux exigences dudit poste.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher monsieur Frédéric Raymond à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics, groupe 16, le tout suivant les conditions de travail des employés cols bleus telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires;

De mandater la chef de la Division des ressources humaines afin de fixer une date d'entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904104

NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS

9.2

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste d'agent aux communications à la Direction des communications, la Ville de Montréal-Est a reçu 25 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection, formé de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs et de madame Isabelle Rivest, chef de la Division des ressources humaines, à l'effet d'embaucher madame Francine McKenna puisqu'elle répond aux exigences dudit poste.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'embaucher madame Francine McKenna au poste d'agente aux communications à la Direction des communications, à l'échelon minimum du groupe 9, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de 6 mois, d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires;

De mandater la chef de la Division des ressources humaines afin de fixer une date d'entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

11

RELATIONS PUBLIQUES

12

PROCLAMATIONS

13

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200904105

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Président
 Secrétaire

TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Postes	Décret ¹	Commission de révision		CTAM ²	Ville de Montréal	Table des greffiers	Base
		Élection fédérale	Élection provinciale				
Président	13,00	n/d	17,60	25,00	25,00	25,00	tarif horaire
Réviseur	13,00	n/d	17,60	20,00	20,00	20,00	tarif horaire
Secrétaire	12,00	n/d	16,98	20,00	22,00	22,00	tarif horaire
Agent-réviseur	10,00	n/d	16,40	15,00	15,00	15,00	tarif horaire
Préposé(e) à l'accueil	s/o	n/d	s/o	10,00	15,00	15,00	tarif horaire
Substitut	s/o	n/d	s/o	s/o	s/o	50,00	tarif journalier

47

¹ Le mot « Décret » réfère au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (R.R.Q., c. E-2.2, r.2)

² Comité de transition de l'agglomération de Montréal

TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**Vote par anticipation (BVA)**

Postes	Décret	Élection fédérale	Élection provinciale	CRAM	Ville de Montréal	Table des greffiers ³	Base
Chef de surveillant	s/o	n/d	s/o	275,00	295,00	295,00	tarif journalier
PRIMO - responsable de salle	70,00	308,00 ⁴	221,00	275,00	295,00	295,00	tarif journalier
PRIMO principal	s/o	125	188,00	130,00	210,00	210,00	tarif journalier
Aide-PRIMO	s/o	n/d	s/o	115,00	145,00	145,00	tarif journalier
Scrutateur	88,00	197,00	213,00	155,00	185,00	185,00	tarif journalier
Scrutateur – dépouillement	30,00	n/d	49,00	s/o	50,00	50,00	tarif journalier
Secrétaire de bureau de vote	64,00	162,00	192,00	115,00	160,00	160,00	tarif journalier
Secrétaire – dépouillement	30,00	n/d	44,00	s/o	40,00	40,00	tarif journalier
Président de la table de vérification	88,00	117	120	115,00	120,00	120,00	tarif journalier
Membre de la table de vérification	64,00	s/o	120	100,00	100,00	120,00	tarif journalier
Préposé(e) à l'accueil (poste informatisé)	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	185,00	tarif journalier
Commis – soutien matériel	s/o	s/o	s/o	s/o	70,00	70,00	tarif journalier
Substitut	s/o	n/d	n/d	60,00	70,00	70,00	tarif journalier

³ Il est à noter que les tarifs initialement proposés par la Table des greffiers s'appuyaient sur ceux qui avaient été fixés par le CRAM en 2005, indexés à raison de 2 % annuellement. C'est à suite de la fixation de nouveaux tarifs par la Ville de Montréal le 28 janvier 2009 que la Table des greffiers s'est vue contrainte de revoir l'ensemble de ses propositions en s'appuyant cette fois sur les nouveaux tarifs de la Ville de Montréal.

⁴ Quatre formations de 35,00 \$ chacune s'ajoutent à ce tarif.


 Président

 Secrétaire

TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Postes	Décret	Vote itinérant (BVI)				Table des greffiers	Base
		Élection fédérale	Élection provinciale	CTAM	Ville de Montréal		
Scrutateur	s/o	14,09	16,40	75,00	17,00	17,00 ^e	tarif horaire
Secrétaire de bureau de vote	s/o	162,83	14,76	60,00	14,00	14,00 ^e	tarif horaire ou journalier

^a 90,00 \$ minimum par jour.
^e 80,00 \$ minimum par jour.

TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Postes	Décret	Jour du scrutin (BVO)		CTAM	Ville de Montréal	Table des greffiers	Base
		Élection fédérale	Élection provinciale				
Chef surveillant	s/o	n/d	s/o	275,00	370,00	370,00	tarif journalier
PRIMO - responsable de salle	84,00	308,00 ⁷	221,00	275,00	370,00	370,00	tarif journalier
PRIMO principal		125,00	188,00	130,00	240,00	240,00	tarif journalier
Aide-PRIMO	s/o	n/d	s/o	115,00	170,00	170,00	tarif journalier
Scrutateur	105,00	197,00	213,00	155,00	220,00	220,00	tarif journalier
Secrétaire de bureau de vote	77,00	162,00	192,00	115,00	180,00	180,00	tarif journalier
Président - table de vérification	105,00	163,00	166,00	115,00	140,00	140,00	tarif journalier
Membre - table de vérification	77,00		166,00	100,00	120,00	140,00	tarif journalier
Préposé(e) à l'accueil (poste informatisé)	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	220,00	tarif journalier
Commis – soutien matériel	s/o	s/o	s/o	s/o	80,00	80,00	tarif journalier
Substitut	s/o	n/d	n/d	60,00	70,00	70,00	tarif journalier



 Président



 Secrétaire



⁷ Quatre formations de 35,00 \$ chacune s'ajoutent à ce tarif.

TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Postes	Décret	Divers					Table des greffiers	Base
		Élection fédérale	Élection provinciale	CTAM	Ville de Montréal			
Formation	13,00	35,00	note ⁸	25,00	30,00	30,00	tarif journalier	
Agent-réviseur – frais de déplacement	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	Note ⁹	tarif par kilomètre	
Resp. de salle – transport des urnes	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	30,00	tarif journalier	
Chef surveillant - frais de déplacement	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	Note ¹⁰	tarif par kilomètre	
Commis – aide ponctuelle	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	15,00	tarif horaire	
Cellulaire (utilisation d'un cellulaire personnel)	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	15,00	forfaitaire	

51

⁸ La formation est calculée selon un tarif horaire et un nombre maximum d'heures.

⁹ Selon les tarifs habituellement payés dans la municipalité.

¹⁰ Selon les tarifs habituellement payés dans la municipalité.

TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Bureau du président d'élection

Postes	Décret	Élection fédérale	Élection provinciale	CTAM	Ville de Montréal	Table des greffiers
Président d'élection	<ul style="list-style-type: none"> • si scrutin : 315,00 \$ • si BVA : 210,00 \$ • tarif variable en fonction du nombre d'électeurs 	n/d	n/d	<ul style="list-style-type: none"> • si aucun scrutin : 6 000 \$ • si scrutin : 7 000 \$ ou • 34,21 \$ (entre 340 et 400 heures) 	n/d	<ul style="list-style-type: none"> • tarif de base : 5 000 • tarif variable en fonction du nombre d'électeurs : <ul style="list-style-type: none"> – 5 000 premiers électeurs : 0,20 \$ / électeurs – 8 000 électeurs suivants : 0,18 \$ / électeurs – 12 000 électeurs suivants : 0,10 \$ / électeurs – chacun des autres électeurs : 0,08 \$ / électeurs
Secrétaire d'élection	¾ du président	n/d	n/d	¾ du président	n/d	¾ du président
Adjoint(e) administratif(ve)	s/o	n/d	n/d	25,00	26,00 - 30,00	25,00

Initiales du président
Initiales du secrétaire




53



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 27 avril 2009 à 17 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200904106

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Considérant que le greffier soumet à l'attention du conseil qu'il y aurait lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6.7 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone 59 - Avis de motion
- 6.8 Règlement modifiant le règlement numéro 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville et ses amendements afin de changer les noms des parcs John-M.-Kennedy et Marien – Avis de motion

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser l'ajout des points ci-haut mentionnés à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 avril 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 avril 2009, tel que reproduit ci-dessous :

Ouverture de la séance

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Rapports des commissions**
 - 4.1. Dérogations mineures pour le 71, avenue Lelièvre
 - 4.2. Dérogations mineures pour le 10930, rue Sherbrooke Est
 - 4.3. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 avril 2009
- 5. Rapports des services**
 - 5.1. Bail commercial entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour la période du 1er mai 2009 au 30 avril 2014
- 6. Règlements**
 - 6.1. Premier projet de règlement numéro 713-62 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de créer de nouvelle classe d'usages - Adoption
 - 6.2. Règlement modifiant le règlement 713 et ses amendements afin d'agrandir la zone 13 à même une partie de la zone 23 – Avis de motion

- 6.3. Projet de règlement numéro 713-61 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'agrandir la zone 13 à même une partie de la zone 23 – Adoption
 - 6.4. Règlement modifiant le règlement numéro 04-047 - Règlement du plan d'urbanisme et ses amendements, afin d'agrandir l'affectation « secteur d'emplois » à même une partie de l'affectation « secteur résidentiel » - Avis de motion
 - 6.5. Projet de règlement numéro 04-047-22 - Règlement modifiant le règlement numéro 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme et ses amendements, afin d'agrandir l'affectation « secteur d'emplois » à même une partie de l'affectation « secteur résidentiel » - Adoption
 - 6.6. Règlement numéro 738-2 - Règlement modifiant le règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et autres animaux et ses amendements afin d'abroger les tarifs relatifs aux licences, à la reprise de possession d'animaux et à l'euthanasie – Adoption
 - 6.7. Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone 59 - Avis de motion
 - 6.8. Règlement modifiant le règlement numéro 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville et ses amendements afin de changer les noms des parcs John-M.-Kennedy et Marien – Avis de motion
- 10. Demandes de contributions financières**
- 10.1. Subvention à la Légion Royale Canadienne pour le renouvellement du mobilier
 - 10.2. Commandite au tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de Montréal-Est

Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

CM-200904108

DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 71, AVENUE LELIÈVRE

4.1

Considérant qu'à la suite de la vente du lot 1 251 750 du Cadastre du Québec, le bâtiment principal sis au 71, avenue Lelièvre s'est retrouvé avec une marge latérale gauche de zéro mètre;

Considérant que pour permettre de régulariser la situation de l'immeuble ci-dessus, le propriétaire de l'immeuble sis au 75, avenue Lelièvre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 750 du Cadastre du Québec, est prêt à céder, au propriétaire du lot 1 251 755 du Cadastre du Québec, une lisière de terrains de 1,93 mètre, d'une superficie de 50,6 m² et d'une profondeur de 1,93 mètre, longeant le lot 1 251 755 du Cadastre du Québec afin de permettre à ce dernier de régulariser la situation de son bâtiment principal;

Considérant que le règlement de zonage de la Ville de Montréal-Est prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres pour un tel bâtiment;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 février 2009;

Considérant que lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure pour le bâtiment principal de l'immeuble sis au 71, avenue Lelièvre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 755 du Cadastre du Québec, à l'effet d'autoriser une marge de recul latérale gauche pour le bâtiment principal de 1,93 mètre en lieu et place de la norme réglementaire de 2 mètres. Cette dérogation est toutefois conditionnelle à la cession, par le propriétaire de l'immeuble du 75, avenue Lelièvre au propriétaire de l'immeuble du 71, avenue Lelièvre, d'une lisière de terrain telle que plus amplement décrite par monsieur Louis-Philippe Fouquet, arpenteur-géomètre sur un plan conservé par lui sous le numéro 216 de ses minutes.

CM-200904109

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 10930, RUE SHERBROOKE EST

4.2

Considérant la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 10930, rue Sherbrooke Est, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 250 977 du Cadastre du Québec;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 février 2009;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble sis au 10930, rue Sherbrooke Est, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 250 977 du Cadastre du Québec, à l'effet :

- D'autoriser que le coin nord-ouest de la bâtisse à parement de briques de 1 et 2 étages ayant front sur la rue Sherbrooke Est soit implanté à moins de 7,6 mètres, soit la norme prévue au règlement de zonage : la partie la plus rapprochée de ladite bâtisse est située à 1,89 mètre de la limite de lot avant;
- D'autoriser que la bâtisse à parement de béton de 2 étages, attenante à la bâtisse ci-dessus décrite et ayant front sur la rue Sherbrooke soit implanté à moins de 7,6 mètres, soit la norme prévue au règlement de zonage : le coin nord-ouest de ce bâtiment est situé à 2,33 mètres de la ligne de lot avant et le coin sud-ouest est pour sa part situé à 7,27 mètres de ladite ligne;
- D'autoriser que la guérite ayant front sur l'avenue Durocher, soit implantée à 0,61 mètre de la ligne de lot avant en lieu et place de la norme réglementaire de 7,6 mètres;
- D'autoriser que 3 bâtiments complémentaires à parement de briques et d'aluminium soient implantés à moins de 4 mètres de la ligne de lot latérale, soit la norme réglementaire : 2 des bâtiments complémentaires sont implantés sur la ligne du lot alors que le troisième a une marge latérale de 0,66 mètre;

Le tout tel que plus amplement illustré sur le certificat de localisation préparé par monsieur Gaston Lemay, arpenteur-géomètre et donné sous le numéro 4989 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 21 AVRIL 2009

4.3

Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 avril 2009.

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200904110

BAIL COMMERCIAL ENTRE LE PORT DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI 2009 AU 30 AVRIL 2014

5.1

Considérant qu'il y a lieu de louer un espace de terrain appartenant à l'Administration portuaire de Montréal pour la réalisation d'un parc à chiens;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du bail de location soumis par cet organisme.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De conclure un bail avec l'Administration portuaire de Montréal à l'effet de louer une partie de leur terrain pour l'aménagement d'un parc à chiens et d'autoriser à cet effet une dépense annuelle de 1 120 \$ pour la location des lieux pour la période débutant le 1^{er} mai 2009 et se terminant le 30 avril 2014, le tout suivant les dispositions édictées audit bail;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200904111

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-62 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER DE NOUVELLE CLASSE D'USAGES - ADOPTION

6.1

Considérant qu'il y a lieu de revoir la catégorisation d'activités industrielles et commerciales afin de les regrouper dans des classes d'usages mieux adaptées;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 avril 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-62 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de créer de nouvelle classe d'usages;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904112

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 23 - AVIS DE MOTION

6.2

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'agrandir la zone 13 à même une partie de la zone 23.

CM-200904113

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-61 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 23 - ADOPTION

6.3

Considérant la demande présentée conjointement par Maintenance Suprême R.B. inc. et Petro Hitech Construction afin que soit modifié le zonage pour l'immeuble sis au 11450, rue Dorchester, connu et désigné comme étant le lot 1 252 252 du Cadastre du Québec afin qu'il y soit autorisé des usages industriels légers;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 avril 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-61 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'agrandir la zone 13 à même une partie de la zone 23;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904114

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION « SECTEUR D'EMPLOIS » À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION « SECTEUR RÉSIDENTIEL » - AVIS DE MOTION

6.4

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 04-047 et ses amendements - Règlement du plan d'urbanisme, afin d'agrandir l'affectation « secteur d'emplois » à même une partie de l'affectation « secteur résidentiel ».

CM-200904115

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-047-22 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'AGRANDIR

L'AFFECTION « SECTEUR D'EMPLOIS » À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTION « SECTEUR RÉSIDENTIEL » - ADOPTION

6.5

Considérant la demande présentée conjointement par Maintenance Suprême R.B. inc. et Petro Hitech Construction afin que soit modifié le zonage pour l'immeuble sis au 11450, rue Dorchester, connu et désigné comme étant le lot 1 252 252 du Cadastre du Québec afin qu'il y soit autorisé des usages industriels légers;

Considérant qu'une telle modification nécessite que soit changée l'affectation du sol de ce lot, telle qu'établie au plan d'urbanisme afin que cette affectation soit plutôt « secteur d'emplois » au lieu de « secteur résidentiel ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le projet de règlement numéro 04-047-22 - Règlement modifiant le règlement numéro 04-047 - Règlement du plan d'urbanisme, afin d'agrandir l'affectation « secteur d'emplois » à même une partie de l'affectation « secteur résidentiel »;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904116

RÈGLEMENT NUMÉRO 738-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 738 CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES, À LA REPRISE DE POSSESSION D'ANIMAUX ET À L'EUTHANASIE - ADOPTION

6.6

Considérant qu'il y a lieu d'abroger certaines dispositions réglementaires relatives aux tarifs de licences, pour la reprise de possession d'animaux et pour l'euthanasie compte tenu notamment des dispositions prévues à cet effet au règlement numéro RCA04-11013 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 738-2 - Règlement modifiant le Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux et ses amendements afin d'abroger les tarifs relatifs aux licences, à la reprise de possession d'animaux et à l'euthanasie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904117

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SOUSTRaire L'USAGE « DÉTAILLANT DE VÉHICULES MOTEURS ET DE PIÈCES DE RECHANGE » DE LA ZONE 59 - AVIS DE MOTION

6.7

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 713 et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone 59.

CM-200904118

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CHANGER LES NOMS DES PARCS JOHN-M.-KENNEDY ET MARIEN - AVIS DE MOTION

6.8

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville et ses amendements afin de changer les noms des parcs John-M.-Kennedy et Marien.

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200904119

SUBVENTION À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LE

RENOUVELLEMENT DU MOBILIER

10.1

Considérant la demande d'aide financière adressée par la Légion Royale Canadienne pour le renouvellement de son mobilier;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à la Légion Royale Canadienne au montant de 1 000 \$ pour le renouvellement de son mobilier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200904120

COMMANDITE AU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET DES CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST

10.2

Considérant la demande de commandite adressée par les organisateurs du tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de Montréal-Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière au montant de 1 500 \$ pour l'organisation du tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200904121

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 19 mai 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200905122

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Considérant que le greffier soumet à l'attention du conseil qu'il y aurait lieu d'ajouter des points à l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2009 :

- 13.1 Demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- 13.2 Demande de don pour le Gala des génies de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles
- 13.3 Embauche d'étudiants supplémentaires pour la période estivale 2009

Adoptée à l'unanimité

CM-200905123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2009 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2009
- 3 Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 4 **Rapports des commissions**
- 5 **Rapports des services**
 - 5.1 Modification de la Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc
 - 5.2 Approbation de l'entente intermunicipale d'aide mutuelle lors d'urgence et/ou de sinistre
 - 5.3 Dépôt des états comparatifs

6 Règlements

9.3. Règlement modifiant le règlement numéro R14-106-2 –

- Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition des membres de ce comité – Avis de motion
- 9.4. Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale et ses amendements afin d'exiger, lors de l'émission de permis ou certificats, la certification ACNOR pour les bâtiments préfabriqués - Avis de motion
 - 9.5. Règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59 – Adoption du premier projet
 - 9.6. Règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10 – Adoption du premier projet
 - 9.7. Règlement numéro 04-047-22 modifiant le règlement numéro 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme et ses amendements afin d'agrandir l'affectation « secteur d'emplois » à même une partie de l'affectation « secteur résidentiel » - Adoption
 - 9.8. Règlement numéro 713-61 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'agrandir la zone 13 à même une partie de la zone 23 – Adoption
 - 9.9. Second projet de règlement numéro 713-62 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de créer la classe d'usages « commerce de gros » et de remplacer les classes d'usages « industrie légère » et « industrie lourde » - Adoption
 - 9.10. Règlement numéro 6-2009 – Règlement sur les commerces de prêts sur gages ou d'articles d'occasion – Adoption
 - 9.11. Règlement numéro 609-10 – Règlement modifiant le règlement numéro 609 relatif à la circulation et au stationnement et ses amendements afin de fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur l'avenue Marien à 50 km/h – Adoption
 - 9.12. Règlement numéro 644-2 – Règlement modifiant le règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de changer les noms des parcs John-M.-Kennedy et Marien – Adoption
- 10. Adjudications de contrats**
- 10.1. Contrat pour la réalisation d'une murale au parc Marien
- 11. Mandats de services professionnels**
- 12. Personnel**
- 12.1. Permanence de monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître – aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics
 - 12.2. Permanence de madame Julie Dussault au poste d'aide-bibliothécaire à temps partiel à la Division de la bibliothèque
- 18. Demandes de contributions financières**
- 10.1. Participation de la Ville de Montréal-Est à un brunch soulignant la fin des activités de Hockey Région Bourassa
 - 10.2. Don à l'organisme Action secours, vie d'espoir pour l'organisation de petits déjeuners
- 19. Relations publiques**
- 11.1. Félicitations au Club de sauvetage de Montréal-Est
 - 11.2. Félicitations au Club Bantam A - L'Éclipse de Montréal-Est
- 20. Proclamations**
- 12.1. Proclamation de la journée du 9 août, journée des « Gardiens de la paix »
- 21. Affaires nouvelles**
- 13.1 Demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
 - 13.2 Demande de don pour le Gala des génies de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles
 - 13.3 Embauche d'étudiants supplémentaires pour la période estivale 2009

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200905124

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2009 et de la séance spéciale du 27 avril 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200905125

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De prendre acte du dépôt, par la trésorière, de la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 21 avril 2009 au 19 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200905126

MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LES RACCORDEMENTS D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC

5.1

Considérant l'adoption de la Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc le 17 mars 2008;

Considérant la volonté de la Ville de Montréal-Est de ne plus payer les réparations des raccordements pour les commerces à portée régionale et de maintenir l'exemption de payer pour les commerces et services desservant la population locale;

Considérant qu'il y a lieu de préciser certaines classes d'usage;

Considérant les recommandations de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'abroger la Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc du 17 mars 2008 et de la remplacer par la Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc telle que soumise par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905127

APPROBATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'AIDE MUTUELLE LORS D'URGENCE ET/OU DE SINISTRE

5.2

Considérant que le conseil a signifié son intérêt afin de faire partie d'une entente intermunicipale d'aide mutuelle lors d'urgence et/ou de sinistre par sa résolution CM-200812324 du 15 décembre 2008;

Considérant qu'une proposition finale a été soumise par l'arrondissement Anjou;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite entente.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver l'entente intermunicipale d'aide mutuelle lors d'urgence et/ou de sinistre avec les arrondissements montréalais d'Anjou, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905128

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

5.3

La trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante les états comparatifs, le tout conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

6

RÈGLEMENTS

CM-200905129

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R14-106-2 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DES MEMBRES DE CE COMITÉ - AVIS DE MOTION

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro R14-106-2 - Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et ses amendements afin de modifier la composition des membres de ce comité.

CM-200905130

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'EXIGER, LORS DE L'ÉMISSION DE PERMIS OU CERTIFICATS, LA CERTIFICATION ACNOR POUR LES BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS - AVIS DE MOTION

6.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un projet de règlement modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale et ses amendements afin d'exiger, lors de l'émission de permis ou certificats, la certification ACNOR pour les bâtiments préfabriqués.

CM-200905131

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SOUSTRAIRE L'USAGE « DÉTAILLANT DE VÉHICULES MOTEURS ET DE PIÈCES DE RECHANGE » DE LA ZONE NUMÉRO 59 - ADOPTION DU PREMIER PROJET

6.3

Considérant l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 27 avril 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905132

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS DÉRIVÉS COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE 10 - ADOPTION DU PREMIER PROJET

6.4

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 20 avril 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion, Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905133

RÈGLEMENT NUMÉRO 04-047-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION « SECTEUR D'EMPLOIS » À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION « SECTEUR RÉSIDENTIEL » - ADOPTION

6.5

Considérant l'avis de motion donné et l'adoption du projet de règlement numéro 04-047-22 à la séance extraordinaire du 27 avril 2009;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mai 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 5 mai 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 04-047-22 modifiant le règlement numéro 04-047 - Règlement du plan d'urbanisme et ses amendements afin d'agrandir l'affectation « secteur d'emplois » à même une partie de l'affectation « secteur résidentiel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905134

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 23 - ADOPTION

6.6

Considérant qu'à la suite de l'adoption du règlement numéro 04-047-22, il y a lieu que la Ville adopte un règlement de concordance pour son règlement de zonage;

Considérant l'avis de motion donné et l'adoption du projet de règlement numéro 713-61 à la séance extraordinaire du 27 avril 2009;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mai 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 5 mai 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-61 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'agrandir la zone 13 à même une partie de la zone 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905135

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE DE GROS » ET DE REMPLACER LES CLASSES D'USAGES « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE » - ADOPTION

6.7

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mai 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 5 mai 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-62 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de créer la classe d'usages « commerce de gros » et de remplacer les classes d'usages « industrie légère » et « industrie lourde ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905136

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2009 - RÈGLEMENT SUR LES COMMERCES DE PRÊTS SUR GAGES OU D'ARTICLES D'OCCASION - ADOPTION

6.8

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 20 avril 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 6-2009 - Règlement sur les commerces de prêts sur gages ou d'articles d'occasion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905137

RÈGLEMENT NUMÉRO 609-10 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT ET SES AMENDEMENTS AFIN DE FIXER LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS SUR L'AVENUE MARIEN À 50 KM/H - ADOPTION

6.9

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 20 avril 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 609-10 - Règlement modifiant le règlement numéro 609 relatif à la circulation et au stationnement et ses amendements afin de fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur l'avenue Marien à 50 km/h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905138

RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CHANGER LES NOMS DES PARCS JOHN-M.-KENNEDY ET MARIEN - ADOPTION

6.10

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 20 avril 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le maire Yvon Labrosse,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 644-2 - Règlement modifiant le règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de changer les noms des parcs John-M.-Kennedy et Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200905139

CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE MURALE AU PARC MARIEN

7.1

Considérant la suggestion de citoyens pour réaliser une murale au parc Marien;

Considérant que deux invitations à soumissionner ont été transmises pour la réalisation de cette murale;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs et d'octroyer le contrat pour la réalisation d'une murale au parc Marien au plus bas soumissionnaire, soit monsieur Jonathan Gosselin, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser à cette fin une dépense de 5 370 \$;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

CM-200905140

PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE RONDEAU À TITRE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC ET VOIRIE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.1

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est à l'effet de confirmer la permanence de monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître - aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître - aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics, puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste, et ce, à compter du 21 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905141

PERMANENCE DE MADAME JULIE DUSSAULT AU POSTE D'AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE À TEMPS PARTIEL À LA DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE

9.2

Considérant les dispositions de la Convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur;

Considérant la nomination de madame Julie Dussault le 16 décembre 2008;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de madame Julie Dussault au poste d'aide-bibliothécaire à temps partiel, groupe 3, à la Division de la bibliothèque de la Direction des services administratifs, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective, et ce, rétroactivement au 16 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200905142

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À UN BRUNCH SOULIGNANT LA FIN DES ACTIVITÉS DE HOCKEY RÉGION BOURASSA

10.1

Considérant que Hockey Région Bourassa mettra fin à ses activités le 14 juin prochain lors de l'assemblée générale annuelle de Hockey Québec;

Considérant que cet organisme veut tenir un brunch pour souligner l'apport des bénévoles et sollicite, à cette fin, la participation de ses partenaires;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a été partenaire de Hockey Région Bourassa durant de nombreuses années;

Considérant que les bénévoles sont des acteurs importants au succès de diverses activités socio-communautaires et qu'il y a lieu de souligner leur apport dans la communauté;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer Hockey Région Bourassa pour l'organisation d'un brunch afin de souligner l'apport des bénévoles aux activités de cette organisation et d'autoriser, à cette fin, une dépense de 400 \$ pour l'achat de seize billets, soit l'équivalent de 2 tables de 8 personnes, pour participer à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905143

DON À L'ORGANISME ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR POUR L'ORGANISATION DE PETITS DÉJEUNERS

10.2

Considérant la demande reçue de l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'allouer une contribution financière au montant de 2 500 \$ à l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir pour l'organisation de petits déjeuners à l'école St-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11

RELATIONS PUBLIQUES

CM-200905144

FÉLICITATIONS AU CLUB DE SAUVETAGE DE MONTRÉAL-EST

11.1

Considérant que les membres du conseil désirent féliciter le Club de sauvetage de Montréal-Est pour leurs belles performances lors du dernier championnat de sauvetage québécois.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De féliciter le Club de sauvetage de Montréal-Est pour sa récolte de 19 médailles lors du championnat de sauvetage québécois qui s'est tenu à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905145

FÉLICITATIONS AU CLUB BANTAM A - L'ÉCLIPSE DE MONTRÉAL-EST

11.2

Considérant que les membres du conseil désirent féliciter le club de hockey Bantam A - L'Éclipse de Montréal-Est, qui a remporté les séries de fin de saison et les régionaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De féliciter les membres du club de hockey Bantam A - L'Éclipse de Montréal-Est pour leur belle performance lors de la saison de hockey 2008 - 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12

PROCLAMATIONS

CM-200905146

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DU 9 AOÛT, JOURNÉE DES « GARDIENS DE LA PAIX »

12.1

Considérant que le Canada est un fidèle défenseur des principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis sa constitution en 1945;

Considérant que les canadiens ont joué un rôle clé sur la formation de la première grande opération du maintien de la paix, la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), ainsi que la création des Casques bleus en 1956;

Considérant que, depuis 1947, plus de 125 000 militaires, policiers et autres agents de la paix canadiens ont participé et participent toujours à des opérations du maintien de la paix des Nations Unies et les autres organismes internationaux ou multinationaux partout dans le monde;

Considérant que cent soixante-dix (170) gardiens de la paix canadiens ont déjà fait l'ultime sacrifice de leur vie et que beaucoup d'autres ont été blessés physiquement et psychologiquement lors des opérations du maintien de la paix;

Considérant que, le 9 août 1974, neuf Casques bleus de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (FONU) ont été tués lorsque leur aéronef a été abattu par un missile sol-air syrien au-dessus du Liban;

Considérant que le Prix Nobel de la paix de 1988 a été décerné à tous les gardiens de la paix Casques bleus de l'ONU qui ont servi dans les opérations de paix des Nations Unies entre 1956 et 1988;

Considérant que la Ville de Montréal-Est compte parmi ses citoyens, des vétérans du maintien de la paix et leur porte reconnaissance annuellement en faisant flotter le drapeau des Nations Unies, le 9 août;

Considérant que, chaque année, le 9 août, les Gardiens de la Paix de l'Association Canadienne des Vétérans des Forces de Paix des Nations Unies (ACVFPNU) honorent à Montréal-Est leurs confrères et leurs consoeurs d'armes passés et actuels, et se souviendront de ceux et celles ayant sacrifié leur vie au service de la paix;

Considérant que nos gardiens de la paix sont fiers de servir, fier d'avoir servi, au service de la paix.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De déclarer le 9 août la Journée des Gardiens de la Paix en perpétuité à Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13

AFFAIRES NOUVELLES

CM-200905147

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

13.1

Considérant que la bibliothèque désire développer une nouvelle section destinée aux parents, intervenants, enseignants, éducateurs, animateurs, etc., et qu'elle veut également accroître le matériel disponible (livres cartonnés, tactiles, livres-jeux, ensemble multisports, DVD, etc.) dans la section des 0 - 5 ans;

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine offre une aide dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice générale adjointe, afin de présenter les projets ci-haut mentionnés au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », et d'autoriser cette dernière à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905148

DEMANDE DE DON POUR LE GALA DES GÉNIES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE POINTE-AUX-TREMBLES

13.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire encourager la réussite scolaire auprès des jeunes;

Considérant la demande reçue des organisateurs du Gala des génies ESPAT;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'allouer une contribution financière au montant de 200 \$ à l'École secondaire Pointe-aux-Trembles pour l'organisation du Gala des génies ESPAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905149

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2009

13.3

Considérant qu'il est plus difficile pour les étudiants de trouver un emploi d'été en cette période de difficultés économiques;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire encourager ses jeunes à poursuivre leurs études;

Considérant, également, que la Ville de Montréal-Est peut devancer certains travaux d'entretien ou d'amélioration afin de permettre à ces jeunes d'obtenir un emploi d'été.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'embaucher, et ce, nonobstant les dispositions de la « Politique administrative relative à l'embauche des étudiants », des étudiants supplémentaires pour la saison estivale 2009 sous réserve des conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans au moment de l'entrée en fonction
- être inscrit aux études pour la session d'automne 2009;

Les étudiants qui seront embauchés conformément à la présente résolution le seront pour une période maximale de 4 semaines;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 95 000 \$ pour les salaires et l'achat d'équipements nécessaires à ces étudiants : cette somme sera prélevée à même le surplus non affecté de la Ville de Montréal-Est;

Les dispositions de la présente résolution sont inapplicables aux étudiants embauchés conformément à la Politique administrative relative à l'embauche des étudiants, lesquels demeurent régis par les dispositions de cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

CM-200905150

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 15 juin 2009 à 19 h tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général, et
Monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics
Monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs
Madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice des services administratifs
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200906151

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Considérant que le greffier soumet à l'attention du conseil qu'il y aurait lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 13.1 Suspension d'un employé à la Direction des travaux publics
- 13.2 Vote par correspondance lors des prochaines élections générales
- 13.3 Affectation d'une somme supplémentaire aux travaux de resurfacement de diverses rues
- 13.4 Dépôt du compte-rendu de la Commission de la sécurité
- 13.5 Contribution financière à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est pour l'achat de nouveaux chandails
- 13.6 Montants forfaitaires accordés aux directeurs généraux adjoints

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser l'ajout des points ci-haut mentionnés à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200906152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
 - 4.1. Dérogations mineures pour le 10985, rue Notre-Dame Est
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Demande de subvention dans le cadre du Programme

- d'aide financière à l'entretien de la « Route verte »
- 5.2. Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

6. Règlements

- 6.1. Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale et ses amendements afin de modifier l'article 4.3 - Avis de motion
- 6.2. Second projet de règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59 – Adoption
- 6.3. Second projet de règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10 - Adoption
- 6.4. Règlement numéro 713-62 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de créer la classe d'usages « commerce de gros » et de remplacer les classes d'usages « industrie légère » et « industrie lourde » - Adoption
- 6.5. Règlement numéro R14-106-2-1 modifiant le règlement numéro R14-106-2 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition des membres de ce comité - Adoption

7. Adjudications de contrats

8. Mandats de services professionnels

9. Personnel

- 9.1. Permanence de monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz au poste de technologue en génie civil à la Direction des services techniques

10. Demandes de contributions financières

11. Relations publiques

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1. Suspension d'un employé à la Direction des travaux publics
- 13.2. Vote par correspondance lors des prochaines élections générales
- 13.3. Affectation d'une somme supplémentaire aux travaux de resurfaçage de diverses rues
- 13.4. Dépôt du compte-rendu de la Commission de la sécurité
- 13.5. Contribution financière à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est pour l'achat de nouveaux chandails
- 13.6. Montants forfaitaires accordés aux directeurs généraux adjoints

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200906153

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

La trésorière, madame Carole Michelin, C.G.A., directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 22 mai 2009 au 15 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

CM-200906154

DÉROGATION MINEURE POUR LE 10983 - 10985, RUE NOTRE-DAME EST

4.1

Considérant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 10983 - 10985, rue Notre-Dame Est, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 270 du Cadastre du Québec, à l'effet de permettre la subdivision, en deux parties égales, d'un terrain dérogoire quant à sa profondeur, laquelle est de 21,34 m au lieu des 24 m réglementaires;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 avril 2009;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre la subdivision du lot 1 251 270 du Cadastre du Québec en 2 lots distincts : la largeur et la superficie des nouveaux lots sont conformes aux exigences réglementaires alors que leur profondeur respective est de 21,34 m en lieu et place des 24 m exigés par le règlement de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200906155

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA « ROUTE VERTE »

5.1

Considérant que le ministère des Transports soutient les municipalités du Québec pour la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national qu'est la Route verte par l'entremise du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

Considérant que le réseau cyclable de la Ville de Montréal-Est inclus dans la Route verte est constitué de :

- 325 m de chaussées désignées;
- 2 429 m de piste cyclable sur rues;
- 639 m de piste cyclable en site propre;

Considérant que la Ville de Montréal-Est entretient quotidiennement ce réseau de pistes cyclables sur son territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion, Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, afin de présenter une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, et ce, pour le réseau cyclable inclus dans la Route verte et situé sur le territoire de notre municipalité;

De confirmer que les longueurs des aménagements cyclables ci-haut mentionnées sont exactes et de certifier que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200906156

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

5.2

Considérant la proposition de modification du règlement numéro R14-106-2-1 modifiant le règlement numéro R14-106-2 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition de ce comité;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer, en remplacement de monsieur Gérard Blais, lequel siégeait à titre de conseiller, monsieur Roch Blais, lequel siégera au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est à titre de membre choisi parmi les résidents de la municipalité. Cette modification est toutefois conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro R14-106-2-1 - Règlement modifiant le règlement numéro R14-106-2 – Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200906157

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4.3 - AVIS DE MOTION

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale et ses amendements afin de permettre une exemption des frais de parc lors d'opérations cadastrales faites pour le bénéfice de la Ville.

CM-200906158

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SOUSTRAIRE L'USAGE « DÉTAILLANT DE VÉHICULES MOTEURS ET DE PIÈCES DE RECHANGE » DE LA ZONE NUMÉRO 59 - ADOPTION

6.2

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 10 juin 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 26 mai 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200906159

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS DÉRIVÉS COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE 10 - ADOPTION

6.3

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 10 juin 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 26 mai 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200906160

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE DE GROS » ET DE REMPLACER LES CLASSES D'USAGES « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE » - ADOPTION

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-62 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de créer la classe d'usages « commerce de gros » et de remplacer les classes d'usages « industrie légère » et « industrie lourde ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200906161

RÈGLEMENT NUMÉRO R14-106-2-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R14-106-2 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DES MEMBRES DE CE COMITÉ - ADOPTION

6.5

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro R14-106-2-1 modifiant le règlement numéro R14-106-2 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition des membres de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

CM-200906162

PERMANENCE DE MONSIEUR CARLOS ROBERTO LOPEZ-DIAZ AU POSTE DE TECHNOLOGUE EN GÉNIE CIVIL À LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9.1

Considérant les dispositions de la Convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) actuellement en vigueur;

Considérant la nomination de monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz le 16 décembre 2008;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz au poste de technologue en génie civil, groupe 11, à la Direction des services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective, et ce, rétroactivement au 16 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

11

RELATIONS PUBLIQUES

12

PROCLAMATIONS

13

AFFAIRES NOUVELLES

CM-200906163

SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

13.1

Considérant que l'employé numéro 32 a été suspendu de ses fonctions le 9 juin 2009 par monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est;

Considérant les faits reprochés à cet employé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la suspension d'une journée imposée à l'employé numéro 32 par monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est, laquelle suspension a été servie le 9 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200906164

VOTE PAR CORRESPONDANCE LORS DES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

13.2

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200906165

AFFECTATION D'UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE AUX TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE DIVERSES RUES

13.3

Considérant qu'au cours des travaux de planage de diverses rues, il a été constaté qu'à certains endroits l'épaisseur minimale de pavage n'est pas suffisante.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser une dépense supplémentaire de 50 000 \$ pour les travaux de resurfaçage décrétés par le règlement 5-2009 - Règlement décrétant les travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs afin d'assurer une épaisseur minimale de 75 mm d'enrobé bitumineux. Cette somme sera puisée à même le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ

13.4

Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion de la Commission de la sécurité tenue le 22 avril 2009.

CM-200906166

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX CHANDAILS

13.5

Considérant la demande reçue de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est une contribution financière au montant de 5 298,94 \$ pour l'achat de nouveaux chandails.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200906167

MONTANTS FORFAITAIRES ACCORDÉS AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

13.6

Considérant que madame Carole Michelin a agité à titre de remplaçante au poste de directeur général pour la période s'étendant du 22 septembre 2006 au 10 décembre 2007;

Considérant le surplus de travail occasionnée à cette dernière pendant toute cette période;

Considérant que les membres du Conseil ont entendu les représentations de madame Michelin sur ce sujet;

Considérant la demande adressée par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau au même sujet;

Considérant l'analyse faite par la Direction générale sur ce effet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'octroyer un montant forfaitaire de 50 000 \$ à madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice générale adjointe et un montant forfaitaire de 15 000 \$ à monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, et ce, à titre de compensation pour le surcroît de travail occasionné à ceux-ci durant la vacance au poste de directeur général. Ces montants seront payés à même le budget.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200906168

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 6 juillet 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics
Monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs
Madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice des services administratifs

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200907169

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Considérant qu'il y aurait lieu de retirer le point 5.3 de l'ordre du jour soumis.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De retirer le point suivant de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 :

5.3. Programme de retraite progressive

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Alain Dion

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM-200907170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est

- 4. Rapport des commissions**
- 4.1. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juin 2009
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de Aon conseil
- 5.2. Avis à l'agglomération de Montréal de ne pas inclure le territoire de la Ville de Montréal-Est dans les futurs inventaires des gaz à effet de serre dans une demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités et autorisation au directeur des travaux publics de préparer une demande d'aide financière dans le cadre du même programme auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs
- 5.3. Programme de retraite progressive (**Retiré**)
- 6. Règlements**
- 6.1. Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24 – Avis de motion
- 6.2. Règlement numéro 712-7 modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale et ses amendements afin de permettre une exemption des frais de parc lors d'opérations cadastrales faites pour le bénéfice de la Ville - Adoption
- 6.3. Règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59 – Adoption
- 6.4. Règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10 - Adoption
- 6.5. Règlement modifiant le règlement numéro 3-2009 - Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de modifier l'article 3 – Avis de motion
- 6.6. Règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 – Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) et ses amendements de façon à modifier différents tarifs pour l'usage d'équipements et d'activités de loisirs de la Ville de Montréal-Est – Avis de motion
- 7. Adjudications de contrats**
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
- 10. Demandes de contributions financières**
- 10.1. Don à la résidence Évelyne-Opal pour l'organisation d'un souper
- 10.2. Don pour la 14e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau
- 11. Relations publiques**
- 11.1. Mention d'encouragement et de félicitation à monsieur Gilles Thériault
- 11.2. Mention de reconnaissance pour les bénévoles à la collecte de sang du maire, monsieur Yvon Labrosse
- 12. Proclamations**
13. Affaires nouvelles

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200907171

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 juin 2009 au 6 juillet 2009.

4 RAPPORT DES COMMISSIONS

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 JUIN 2009

4.1 Mention est faite au procès-verbal que le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juin 2009.

5 RAPPORTS DES SERVICES

CM-200907172

ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE AON CONSEIL

5.1 Considérant qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail a été mise sur pied par Aon Conseil en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

Considérant que l'adhésion à cette mutuelle permet à la Ville de Montréal-Est d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Considérant que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à ladite mutuelle.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu, Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

D'autoriser Aon conseil à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

D'adopter le contrat de gestion entre Aon conseil et la Ville;

D'autoriser le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour la Ville de Montréal-Est tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité et à ladite mutuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907173

AVIS À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE NE PAS INCLURE LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LES FUTURS INVENTAIRES DES GAZ À EFFET DE SERRE DANS UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS ET AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE PRÉPARER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU MÊME PROGRAMME AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

5.2 Considérant que l'Agglomération de Montréal (ci-après 'l'Agglomération') est l'organisme municipal englobant la Ville de Montréal-Est (ci-après 'la Ville') au sens entendu dans le cadre normatif du programme Climat municipalités (ci-après 'le Programme');

Considérant que l'Agglomération a publié en 2007 un inventaire de ses émissions corporatives de gaz à effet de serre (ci-après 'GES') pour les années 2002 à 2004;

Considérant que ledit inventaire satisfait aux exigences de complétude du Programme, telles qu'énoncées à l'annexe 3 du cadre normatif dudit Programme;

Considérant que l'inventaire des émissions de GES 2002-2004 réalisé par l'Agglomération comprend le territoire et les activités de la Ville;

Considérant que l'Agglomération pourrait être éligible à une subvention du volet 2 du Programme pour la mise à jour de son inventaire et de son plan d'action de GES, de même que pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et ce, pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est défusionnée de la Ville de Montréal par référendum et fut reconstituée le 1er janvier 2006;

Considérant que le territoire de l'Agglomération comprend les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et 14 villes reconstituées dont le territoire, les structures et procédures administratives, les caractéristiques socio-économiques et l'aménagement du territoire diffèrent énormément;

Considérant que la réalisation d'un inventaire de GES satisfaisant aux exigences de l'annexe 1 du Programme et d'un plan de réduction des émissions de GES, pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération, est une tâche d'une grande complexité que la diversité des entités administratives de l'Agglomération compliquerait encore davantage;

Considérant que les délais de réalisation d'un inventaire et d'un plan de réduction de GES, de même que d'un plan d'adaptation aux changements climatiques pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération seraient vraisemblablement très longs;

Considérant que le fait de bénéficier d'une subvention du Programme indépendamment de l'Agglomération permettra à la Ville de réaliser un inventaire et un plan de réduction de GES beaucoup plus rapidement et ainsi s'attaquer au problème des changements climatiques sans délais;

Considérant que l'Agglomération souhaite laisser aux villes reconstituées la liberté de réaliser leurs propres inventaires et plans de réduction de GES.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'aviser l'Agglomération de ne pas inclure le territoire de la Ville de Montréal-Est dans les futurs inventaires de GES et plans de réduction des GES qu'elle réalisera. Conséquemment, aucune demande d'aide financière ne sera déposée auprès des gestionnaires du Programme par l'Agglomération, concernant le territoire de la Ville de Montréal-Est;

De mandater le directeur des travaux publics pour adresser, pour la Ville de Montréal-Est, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME DE RETRAITE PROGRESSIVE

5.3

Retiré

6

RÈGLEMENTS

CM-200907174

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LE LOT NUMÉRO 1 252 320 DE LA ZONE 27 POUR L'INTÉGRER DANS LA ZONE 24 - AVIS DE MOTION

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24.

CM-200907175

RÈGLEMENT NUMÉRO 712-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE UNE EXEMPTION DES FRAIS DE PARC LORS D'OPÉRATIONS CADASTRALES FAITES POUR LE BÉNÉFICE DE LA VILLE - ADOPTION

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 712-7 modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale et ses amendements afin de permettre une exemption des frais de parc lors d'opérations cadastrales faites pour le bénéfice de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907176

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SOUSTRAIRE L'USAGE « DÉTAILLANT DE VÉHICULES MOTEURS ET DE PIÈCES DE RECHANGE » DE LA ZONE NUMÉRO 59 - ADOPTION

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907177

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS DÉRIVÉS COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE 10 - ADOPTION

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907178

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2009 - RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 3 - AVIS DE MOTION

6.5

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 3-2009 - Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de modifier l'article 3.

CM-200907179

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) ET SES AMENDEMENTS DE FAÇON À MODIFIER DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'USAGE D'ÉQUIPEMENTS ET D'ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - AVIS DE MOTION

6.6

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) et ses amendements de façon à modifier différents tarifs pour l'usage d'équipements et d'activités de loisirs de la Ville de Montréal-Est.

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200907180

DON À LA RÉSIDENCE ÉVELYNE-OPAL POUR L'ORGANISATION D'UN SOUPER

10.1

Considérant la demande reçue de monsieur Gaston Gervais, organisateur d'un souper pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées de la résidence Évelyne-Opal;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer à monsieur Gaston Gervais une contribution financière au montant de 800 \$ pour l'organisation d'un souper pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées de la résidence Évelyne-Opal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907181

DON POUR LA 14^E ÉDITION DU TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

10.2

Considérant l'invitation reçue de Shell Canada pour participer à la 14^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau;

Considérant que le Tour CIBC Charles-Bruneau vise à amasser des fonds afin de procurer aux enfants atteints de cancer de meilleures chances de guérison;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 000 \$ à titre de contribution au Tour CIBC Charles-Bruneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11

RELATIONS PUBLIQUES

CM-200907182

MENTION D'ENCOURAGEMENT ET DE FÉLICITATION À MONSIEUR GILLES THÉRIAULT

11.1

Considérant que le Cyclo-Défi contre le cancer au bénéfice de l'Hôpital général juif consiste à parcourir à vélo sur une période de deux jours l'impressionnante distance qui sépare Montréal et Québec;

Considérant que monsieur Gilles Thériault participera à ce Cyclo-Défi les 11 et 12 juillet prochains;

Considérant que les membres du conseil désirent encourager et féliciter monsieur Gilles Thériault pour sa participation à cet événement.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'encourager et féliciter monsieur Gilles Thériault pour sa participation au Cyclo-Défi contre le cancer au bénéfice de l'Hôpital général juif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907183

MENTION DE RECONNAISSANCE POUR LES BÉNÉVOLES À LA COLLECTE DE SANG DU MAIRE, MONSIEUR YVON LABROSSE

11.2

Considérant que le succès de la collecte de sang du maire repose sur l'implication bénévole de plusieurs personnes;

Considérant que les membres du conseil désirent reconnaître l'implication des bénévoles lors de cet événement.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De remercier chacun des bénévoles pour leur implication à la collecte de sang du maire et de souligner cette implication par la présentation d'un certificat préparé à cet effet par Héma-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12

PROCLAMATIONS

13

AFFAIRES NOUVELLES

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Lors de cette période de questions, monsieur Maurice Marciszewski dépose une lettre à l'attention de monsieur le Maire.

CM-200907184

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 6 août 2009 à 17 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200908185

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 août 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
6. Règlements
- 6.1. Premier projet - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24 - Adoption

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LE LOT NUMÉRO 1 252 320 DE LA ZONE 27 POUR L'INTÉGRER DANS LA ZONE 24 - ADOPTION

CM-200908186

6.1

Considérant l'avis de motion donné à la séance du 6 juillet 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200908187

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 17 août 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics
Monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200908188

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'ajouter les points suivants de l'ordre du jour de la séance :

- 13.1. Règlement modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Avis de motion
- 13.2. Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Avis de motion
- 13.3. Premier projet - Règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Adoption
- 13.4. Entente entre la Ville de Montréal-Est et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est pour le développement économique local
- 13.5. Règlement numéro RCA09-11013-C - Règlement modifiant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) – et ses amendements afin d'établir des tarifs pour les activités de mise en forme aquatiques et en salle – Adoption
- 13.6. Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200908189

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 17 août 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

6. Adoption de l'ordre du jour
7. Adoption des procès-verbaux
8. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
9. **Rapport des commissions**
 - 9.1. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août 2009
10. **Rapports des services**
 - 10.1. Nomination du maire suppléant
 - 10.2. Signature des modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal – Dernière entente
 - 10.3. Vente d'un terrain – Lot 1 251 009
 - 10.4. Demande au Programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - 10.5. Déplacement au 1^{er} octobre 2009 à 19 h de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2009
 - 10.6. Signature d'une convention entre la Ville de Montréal-Est et la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition d'une licence d'utilisation de l'orthophotographie métropolitaine 2009-2010
 - 10.7. Approbation du projet « 100 ans...100 arbres »
 - 10.8. Approbation des activités et articles promotionnels du centenaire – année 2010
 - 10.9. Restauration du poste d'essence situé au garage municipal, excluant les réservoirs
11. **Règlements**
 - 11.1. Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65 – Avis de motion
 - 11.2. Règlement modifiant le règlement numéro 718 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble – et ses amendements afin d'en retirer la zone # 51 – Avis de motion
 - 11.3. Règlement numéro 3-2009-1 modifiant le règlement numéro 3-2009 - Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin d'y ajouter des frais d'administration – Adoption
12. **Adjudications de contrats**
13. **Mandats de services professionnels**
14. **Personnel**
 - 14.1. Lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301)
15. **Demandes de contributions financières**
 - 15.1. Don au Club social des cols bleus pour leur tournoi de pêche annuel
16. **Relations publiques**
17. **Proclamations**
18. **Affaires nouvelles**
 - 18.1. Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres – Avis de motion
 - 18.2. Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres – Avis de motion
 - 18.3. Premier projet - Règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Adoption
 - 18.4. Entente entre la Ville de Montréal-Est et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est pour le développement économique local
 - 18.5. Règlement numéro RCA09-11013-C - Règlement modifiant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) – et ses amendements afin d'établir des tarifs pour les activités de mise en forme aquatiques et en salle – Adoption
 - 18.6. Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2009

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200908190

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200908191

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 6 juillet 2009 au 13 août 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 5 AOÛT 2009

CM-200908192 4.1

Mention est faite au procès-verbal que le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août 2009.

RAPPORTS DES SERVICES 5

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CM-200908193 5.1

Considérant l'article 9 du règlement numéro R14-102-1 - Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est - à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant que le terme de madame Sylvie Dauphinais, à titre de maire suppléant, se termine le 31 août 2009 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1er septembre 2009 au 6 novembre 2009;

Considérant que des élections générales se tiendront le 1er novembre 2009 et que normalement, la proclamation d'élection aura lieu le 6 novembre 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller Alain Dion à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 6 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE DES MODALITÉS CADRES DE TRANSFERT DES RÉGIMES DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL - DERNIÈRE ENTENTE

CM-200908194 5.2

Considérant que lors de la séance du 16 juin 2008, la Ville de Montréal-Est adoptait la résolution CM-200806160 remplaçant la résolution CM-200711202 afin d'autoriser la signature de l'entente concernant les modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal;

Considérant que l'entente soumise alors n'était pas l'entente finale intervenue entre les parties;

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente portant sur les modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver l'entente finale relative aux modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal datée du 7 mars 2008;

D'autoriser le maire, monsieur Yvon Labrosse, et le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est ladite entente;

D'abroger à toutes fins que de droit les résolutions CM-200711202 et CM-200806160.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'UN TERRAIN - LOT 1 251 009**CM-200908195**

5.3

Considérant la promesse d'achat de la Société Emmanuel-Grégoire inc. pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 009 du Cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le projet consiste à construire une résidence de ressources intermédiaires pour les personnes âgées en perte d'autonomie sur ledit immeuble;

Considérant qu'un tel projet répondra à un besoin grandissant d'une clientèle parmi laquelle il y a des citoyens de Montréal-Est;

Considérant qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif;

Considérant que l'évaluation foncière du terrain s'élevait à 322 200 \$ au moment du dépôt de la promesse d'achat;

Considérant que la promesse d'achat est conforme à la politique montréalaise concernant la vente d'immeubles municipaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'accepter l'offre d'achat de la Société Emmanuel-Grégoire inc. et d'autoriser la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 009 du Cadastre du Québec. Cette vente est faite sous conditions résolutoires que l'immeuble doit être utilisé aux fins de construire une résidence de ressources intermédiaires pour personnes âgées en perte d'autonomie et que la décontamination du sol dudit immeuble soit à la charge de la Société Emmanuel-Grégoire inc.;

De fixer le prix de vente de l'immeuble à 325 000 \$;

D'accorder une servitude suffisante à la Société Emmanuel-Grégoire inc. sur l'immeuble portant le numéro 1 396 602 au Cadastre du Québec pour permettre à cette société d'aménager une sortie sur la rue Providence conforme aux exigences du Service des incendies si requis;

D'accorder un accès aux services d'aqueduc et d'égout qui répondent aux exigences de la capacité résidentielle de ressources intermédiaires pour 42 chambres;

De mandater Me André Lesage, notaire, afin de préparer les actes notariés nécessaires au suivi de la présente résolution;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Monsieur le conseiller Alain Dion

Madame la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Monsieur le conseiller Robert Coutu

Madame la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES****CM-200908196**

5.4

Considérant l'importance que la Ville de Montréal-Est attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire se doter d'une politique familiale afin d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le directeur général à présenter une demande de subvention au montant de 12 000 \$ au nom de la Ville de Montréal-Est auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration de sa politique familiale;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la Ville de Montréal-Est pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;

De créer un poste de responsable des questions familiales au sein du Conseil municipal qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles dans la municipalité;

De désigner madame la conseillère Sylvie Dauphinais à titre de responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPLACEMENT AU 1^{ER} OCTOBRE 2009 À 19 H DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009

CM-200908197

5.5

Considérant que des élections générales municipales se tiendront le 1er novembre 2009 et que de ce fait la séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2009 doit être devancée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De devancer la séance ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2009 à 19 h au 1er octobre 2009 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL POUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE D'UTILISATION DE L'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2009-2010

CM-200908198

5.6

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal, les municipalités de son territoire et certains organismes ont besoin d'outils pour représenter et analyser les données géographiques du territoire;

Considérant que la Communauté entend acquérir des outils représentant l'ensemble de son territoire;

Considérant que la Communauté entend mener ce projet dans la mesure où un nombre suffisant de municipalités et d'organismes accepte d'en partager les frais;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite obtenir le droit d'utiliser des données numériques rattachées au projet;

Considérant que la Ville de Montréal et la Communauté ont conclu une convention par laquelle la Ville de Montréal participe déjà aux frais liés au projet, et ce, pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui inclut le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 250 \$ pour couvrir les frais administratifs encourus pour le traitement des données;

D'autoriser le maire et le directeur des services techniques à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROJET « 100 ANS...100 ARBRES »

CM-200908199

5.7

Considérant l'arrivée du 100e anniversaire de notre Ville et compte tenu du vieillissement des arbres sur notre territoire;

Considérant qu'un projet offrant aux citoyens de planter des arbres serait bénéfique pour la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le projet « 100 ans...100 arbres » qui consiste à planter 100 arbres, le tout conditionnellement à l'approbation des sommes suffisantes au budget de l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DES ACTIVITÉS ET ARTICLES PROMOTIONNELS DU CENTENAIRE - ANNÉE 2010

CM-200908200

5.8

Considérant la programmation d'activités et la liste d'articles promotionnels déposées par le Comité du 100e Anniversaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver la programmation des activités et la liste des articles promotionnels tels que soumis par le Comité du 100e Anniversaire, le tout conditionnellement à l'approbation des sommes suffisantes au budget de l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESTAURATION DU POSTE D'ESSENCE SITUÉ AU GARAGE MUNICIPAL, EXCLUANT LES RÉSERVOIRS**CM-200908201** 5.9

Considérant l'état de désuétude du poste d'essence situé au garage municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'approuver le projet de restauration du poste d'essence situé au garage municipal excluant les réservoirs, le tout conditionnellement à la disponibilité des sommes suffisantes à même le budget 2009;

De mandater monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, afin de procéder à un appel d'offres pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SCINDER LA ZONE 51 EN TROIS ZONES, SOIT 51, 64 ET 65 - AVIS DE MOTION****CM-200908202** 6.1

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 718 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'EN RETIRER LA ZONE # 51 - AVIS DE MOTION**CM-200908203** 6.2

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 718 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone # 51.

RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2009-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2009 - RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES - AFIN D'Y AJOUTER DES FRAIS D'ADMINISTRATION - ADOPTION**CM-200908204** 6.3

Considérant l'avis de motion donné à la séance du 6 juillet 2009;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 3-2009 afin qu'il prévoit des frais d'administration;

Considérant les modifications législatives apportées par le Gouvernement du Québec aux dispositions relatives à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et que ces dispositions priment sur celles du règlement;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter les ajustements aux règlements afin de tenir compte desdites modifications légales;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 3-2009-1 modifiant le règlement numéro 3-2009 - Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin d'y ajouter des frais d'administration et d'en corriger le texte pour tenir compte notamment des ajustements apportés par les modifications apportées à la Loi sur les compétences municipales pour l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATIONS DE CONTRATS 7**MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS** 8

PERSONNEL **9**

LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP - 301)
CM-200908205 9.1

Considérant, qu'à la suite de la signature de la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et la Ville de Montréal-Est, il y a lieu de modifier l'article 23.01 de la convention collective;

Considérant l'entente négociée avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal présentée aux membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le directeur général et la trésorière, à signer au nom de la Ville, tout document donnant suite à présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES **10**

DON AU CLUB SOCIAL DES COLS BLEUS POUR LEUR TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL
CM-200908206 10.1

Considérant la demande reçue de messieurs Serge Bordeleau et André Bernaquez, organisateurs du 3e tournoi annuel de pêche des cols bleus de Montréal-Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer une contribution financière au Club social des cols bleus au montant de 200 \$ pour l'organisation du 3e tournoi annuel de pêche des cols bleus de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES **11**

PROCLAMATIONS **12**

AFFAIRES NOUVELLES **13**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - AVIS DE MOTION
CM-200908207 13.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - AVIS DE MOTION
CM-200908208 13.2

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - ADOPTION

CM-200908209

13.3

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIE - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

CM-200908210

13.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver le projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est sur le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire desservi par la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est et aux instances qui en font partie, à l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à la Ville de Montréal et au Conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-11013-C - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR LES ACTIVITÉS DE MISE EN FORME AQUATIQUES ET EN SALLE – ADOPTION

CM-200908211

13.5

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement RCA09-11013-C amendant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) et ses amendements afin d'établir des tarifs pour les activités de mise en forme aquatiques et en salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2009

CM-200908212

13.6

Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200908213

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 19 août 2009 à 17 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

Sont absents :

Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200908214

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 19 août 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour

6 Règlements

- 6.1 Second projet de règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24 - Adoption
- 6.2 Premier projet de règlement numéro 713-67 modifiant le Règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65 - Adoption
- 6.3 Règlement modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65 - Avis de motion
- 6.4 Premier projet de règlement 714-2 modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65 - Adoption
- 6.5 Projet de règlement numéro 718-2 modifiant le règlement numéro 718 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone 51 - Adoption

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LE LOT NUMÉRO 1 252 320 DE LA ZONE 27 POUR L'INTÉGRER DANS LA ZONE 24 - ADOPTION

CM-200908215

6.1

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 19 août 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 11 août 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SCINDER LA ZONE 51 EN TROIS ZONES, SOIT 51, 64 ET 65 - ADOPTION

CM-200908216

6.2

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 5 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-67 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES ZONES 64 ET 65 - AVIS DE MOTION

CM-200908217

6.3

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 714-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES ZONES 64 ET 65 - ADOPTION

CM-200908218

6.4

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 714-2 modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 718 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'EN RETIRER LA ZONE 51 - ADOPTION

CM-200908219

6.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le projet de règlement numéro 718-2 modifiant le règlement numéro 718 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone 51;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200908220

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 3 septembre 2009 à 17 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200909221

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 3 septembre 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Appui à l'arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve pour le projet de modification du réseau de camionnage sur la rue Notre-Dame Est
- 6 Règlements**
- 6.1. Second projet - Règlement numéro 713-67 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65 - Adoption
- 6.2. Second projet - Règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Adoption
- 6.3. Second projet - Règlement 714-2 modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65 - Adoption
- 6.4. Règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24 - Adoption
- 6.5. Règlement numéro 718-2 modifiant le règlement numéro 718 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone 51 - Adoption
- 10 Demandes de contributions financières**
- 10.1. Don de 500 \$ à la Chambre de commerce de la Pointe-de-l'île
- 10.2. Don de 500 \$ à la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal
- 13 Affaires nouvelles**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES SERVICES**5**

APPUI À L'ARRONDISSEMENT MERCIER / HOCHELAGA-MAISONNEUVE POUR LE PROJET DE MODIFICATION DU RÉSEAU DE CAMIONNAGE SUR LA RUE NOTRE-DAME EST**CM-200909222**

5.1

Considérant que pour modifier son Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M. c. C-4.01), l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve doit obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

Considérant que, pour obtenir cette approbation, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve se doit d'obtenir l'appui des villes et arrondissements limitrophes touchés par le projet de modification du réseau de camionnage sur la rue Notre-Dame Est;

Considérant que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sollicite l'appui de la Ville de Montréal-Est dans le cadre de cette modification.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'appuyer l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans la procédure de modification de son Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M. c. C-4.01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6

SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SCINDER LA ZONE 51 EN TROIS ZONES, SOIT 51, 64 ET 65 - ADOPTION**CM-200909223**

6.1

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 septembre 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 25 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-67 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - ADOPTION**CM-200909224**

6.2

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 septembre 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 25 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 714-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES ZONES 64 ET 65 - ADOPTION**CM-200909225**

6.3

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 septembre 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 25 août 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 714-2 modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LE LOT NUMÉRO 1 252 320 DE LA ZONE 27 POUR L'INTÉGRER DANS LA ZONE 24 - ADOPTION

CM-200909226

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 718 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'EN RETIRER LA ZONE 51 - ADOPTION

CM-200909227

6.5

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 septembre 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 25 août 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 718-2 modifiant le règlement numéro 718 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON DE 500 \$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

CM-200909228

10.1

Considérant la demande reçue de la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île pour l'organisation de son Gala Méritas;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 500 \$ à la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île pour l'organisation de son Gala Méritas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 \$ À LA COMMISSION SPORTS ET LOISIRS DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

CM-200909229

10.2

Considérant la demande reçue de la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal pour l'organisation de son Gala Mérite Sportif;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 500 \$ à la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal pour l'organisation de son Gala Mérite Sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200909230

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 21 septembre 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général
Madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice des services administratifs
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques
Monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200909231

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De modifier le point 10.1 de façon à octroyer une contribution similaire à l'an dernier jusqu'à concurrence d'une somme de 500 \$ au Centre des Femmes Pointe-aux-Trembles pour la 4e édition du Bal des aînés organisé par la Table de concertation des aînés de ME/PAT;

De retirer le point 9.1 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200909232

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 21 septembre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
 - 4.1. Dérogation mineure pour les lots 1 826 356 et 1 250 935
 - 4.2. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 août 2009
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Modification au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est
 - 5.2. Remboursement des dépenses de voirie artérielle effectuées par l'agglomération de Montréal
 - 5.3. Augmentation de la fréquence de la collecte et du transport des déchets domestiques à 2 fois par semaine et majoration du coût du contrat de 12 000 \$ annuellement

- 5.4. Remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles au programme de subventions de la taxe sur l'essence
- 5.5. Dépôt des activités financières, états des résultats et états des activités d'investissements pour la période du 1er janvier 2009 au 31 août 2009
- 6. Règlements**
 - 6.1. Règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres – Adoption
 - 6.2. Règlement numéro 712-8 modifiant le règlement numéro 712 - *Règlement de régie générale* - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Octroi de contrat pour la réfection du pavage à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Marien pour un montant de 253 345,14 \$
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
 - 9.1. Permanence de madame Isabelle Rivest à titre de chef de division – Ressources humaines (**RETIRÉ**)
 - 9.2. Permanence de madame Francine McKenna à titre d'agente aux communications à la Direction des communications
- 10. Demandes de contributions financières**
 - 10.1. Don au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles pour la 4e édition du Bal des aînés
 - 10.2. Autorisation de dépenses de 5 565,87 \$ pour l'organisation du 40^e Anniversaire du club de l'âge d'or de Montréal-Est
- 11. Relations publiques**
 - 11.1. Félicitation afin de souligner l'excellence et la détermination de 4 jeunes montréalais dans le succès de leur étude
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200909233 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2009 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 août 2009, 19 août 2009 et du 3 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200909234

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 14 août 2009 au 25 septembre 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 1 826 356 ET 1 250 935

CM-200909235 4.1

Considérant que l'entreprise Design & Construction Giffels Québec inc. représentée par FedEx Express, désire construire un centre de distribution de courrier sur Place Marien, dans la zone 9, plus précisément sur les lots 1 826 356 et 1 250 935;

Considérant que la présence d'une servitude pour un égout de la Ville est très contraignante;

Considérant que la zone impose un coefficient d'occupation du sol minimum de 30 %;

Considérant que le projet actuel propose un coefficient d'occupation du sol de 22 %;

Considérant qu'une 2^e phase est prévue qui ajoutera le lot 3 573 999 et un agrandissement de 38 134 pieds carrés, ce qui portera le coefficient d'occupation du sol à 39 %;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 25 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre un coefficient d'occupation du sol à 22 % pour l'immeuble constitué des lots 1 826 356 et 1 250 935 du Cadastre du Québec en lieu et place du 30 % réglementaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 AOÛT 2009

CM-200909236

4.2

Mention est faite au procès-verbal que le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 août 2009.

RAPPORTS DES SERVICES

5

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200909237

5.1

Considérant l'historique de l'implantation de la Division - Informatique et de la nécessité de régulariser l'état de la situation;

Considérant l'étude du bilan et des résultats de cette division;

Considérant la charge de travail à la Direction des services administratifs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De créer la Division - Informatique;

De modifier l'organigramme de la Ville de Montréal-Est afin que cette nouvelle division relève de la Direction générale;

De modifier le plan d'effectifs de la Ville en conséquence et de créer un poste cadre de Chef de division – Informatique;

De procéder à un appel de candidatures pour combler cette nouvelle fonction et d'y préciser que le fait de détenir une reconnaissance « C.I.S.O. » sera un atout pour les postulants à l'emploi;

D'autoriser le directeur général à s'adjoindre les services d'une firme spécialisée afin de l'accompagner dans ce processus;

De mandater le directeur général afin d'apporter le soutien requis aux fournisseurs de services qui s'occupent actuellement des systèmes informatiques et autres aspects relevant de l'informatique, au terme du processus de dotation et pour une période d'au moins trois mois, afin d'aider à leur remplacement, compte tenu que la Ville de Montréal-Est est leur seul client;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE VOIRIE ARTÉRIELLE EFFECTUÉES PAR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

CM-200909238

5.2

Considérant que l'agglomération de Montréal a effectué des travaux de voirie artérielle sur le territoire de la Ville de Montréal-Est de 2006 à 2008;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit rembourser à l'agglomération ces coûts pour un montant de 1 249 632,76 \$;

Considérant que la Ville de Montréal-Est peut payer cette dette en entier ou être facturée sous la forme d'une quote-part annuelle.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'autoriser une dépense au montant de 1 249 632,76 \$ à même les surplus affectés de la Ville afin de payer à l'agglomération de Montréal les coûts des travaux de voirie artérielle réalisés par cette dernière sur le territoire de la Ville de Montréal-Est de 2006 à 2008, le tout tel qu'illustré sur la répartition des dépenses de voirie artérielle 2006 – 2008 préparée par le Service des finances de la Ville de Montréal pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES À 2 FOIS PAR SEMAINE ET MAJORATION DU COÛT DU CONTRAT DE 12 000 \$ ANNUELLEMENT

CM-200909239

5.3

Considérant que le conseil estime nécessaire de collecter et transporter les déchets domestiques deux fois par semaine;

Considérant qu'il en coûterait 12 000 \$ de plus par année à la Ville pour revenir à une collecte bihebdomadaire des déchets;

Considérant que le contrat actuel permet une collecte bihebdomadaire des déchets sans frais supplémentaires pour la Ville pour l'année en cours.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser une dépense supplémentaire de 12 000 \$ annuellement pour la collecte bihebdomadaire des déchets, et que cette dépense soit prévue dans les budgets subséquents, et ce, jusqu'au terme du contrat intervenu avec la compagnie JR Services Sanitaires;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

CM-200909240

5.4

Considérant la proposition soumise par la Ville de Montréal à la Ville de Montréal-Est à l'effet de payer comptant sa quote-part pour les travaux réalisés sur les infrastructures d'agglomération d'alimentation et de traitement des eaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, et de payer le coût des travaux réalisés sur les infrastructures d'agglomération d'alimentation et de traitement des eaux par l'entremise de la quote-part;

De prévoir au budget de l'année 2010 et des années subséquentes, les montants suffisants requis au remboursement du coût desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES, ÉTATS DES RÉSULTATS ET ÉTATS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2009 AU 31 AOÛT 2009

CM-200909241

5.5

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante le rapport des activités financières, les états des résultats et les états des activités d'investissements pour la période du 1er janvier 2009 au 31 août 2009.

RÈGLEMENTS 6

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - ADOPTION

CM-200909242

6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 712-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES

CM-200909243

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 712-8 modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

7

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN ET DE L'AVENUE MARIEN POUR UN MONTANT DE 253 345,14 \$

CM-200909244

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour la réfection du pavage à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Marien publiée sur le site internet SE@O ainsi que dans l'édition du journal Avenir de l'Est le 11 août 2009, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 septembre 2009;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour la réfection du pavage à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Marien, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction DJL inc., au prix de sa soumission, soit 253 345,14 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DST-2009-37;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL 9

PERMANENCE DE MADAME ISABELLE RIVEST À TITRE DE CHEF DE DIVISION - RESSOURCES HUMAINES

Retiré

9.1

PERMANENCE DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS

CM-200909245

9.2

Considérant les dispositions de la Convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur;

Considérant que madame Francine McKenna occupe depuis le 27 avril 2009 un poste d'agente aux communications;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Francine McKenna à titre d'agente aux communications, groupe 9, à la Direction des communications, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON AU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA 4E ÉDITION DU BAL DES AÎNÉS

CM-200909246 10.1

Considérant la demande reçue de madame Ginette Beaudry, coordonnatrice au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs;

Considérant que le conseil désire octroyer une aide financière au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles pour la 4e édition du Bal des aînés organisé par la Table de concertation des aînés de ME/PAT pour un montant similaire à celui de l'aide accordée en 2008 pour une dépense maximale de 500 \$;

Considérant que l'aide accordée en 2008 s'élève à 500 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles pour la 4e édition du Bal des aînés organisé par la Table de concertation des aînés de ME/PAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPENSES DE 5 565,87 \$ POUR L'ORGANISATION DU 40E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST

CM-200909247 10.2

Considérant la demande reçue du club de l'âge d'or de Montréal-Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 5 565,87 \$ pour l'organisation d'une fête soulignant le 40e anniversaire du club de l'âge d'or de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES 11

FÉLICITATION AFIN DE SOULIGNER L'EXCELLENCE ET LA DÉTERMINATION DE 4 JEUNES MONTRÉALESTOIS DANS LE SUCCÈS DE LEUR ÉTUDE

CM-200909248 11.1

Considérant que les membres du conseil désirent féliciter afin de souligner l'excellence et la détermination de 4 jeunes montréalais dans le succès de leur étude.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De féliciter monsieur Jonathan Ladouceur, récipiendaire de la Médaille académique du gouverneur général du Canada;

De féliciter monsieur Marco Patriarco, récipiendaire de la Médaille du gouverneur général du Québec;

De féliciter messieurs Carl Patriarco et Olivier Despars pour l'obtention de leur diplôme de l'Institut de protection contre les incendies du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATIONS 12

AFFAIRES NOUVELLES

13

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200909249

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 1^{er} octobre 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics
Madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice des services administratifs
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200910250

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'ajouter le point suivant de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 :

- 13.1 Mandat au Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal afin de présenter une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre de l'appel de projets 2010-2011 au Programme conjoint en protection civile (PCPC) pour la réalisation du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile - Phase 2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200910251

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} octobre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
 - 5.2. Modification de la grille de rémunération du personnel électoral
 - 5.3. Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal
 - 5.4. Adoption du plan de classification et du calendrier de conservation des documents
 - 5.5. Autorisation du renouvellement du contrat de location de glace à demi-tarif au Centre récréatif Édouard-Rivet pour les policiers et les pompiers

- 5.6. Programmation révisée des travaux d'infrastructure pour l'obtention du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale
- 5.7. Tarif pour le transport de neige – Saison 2009 – 2010
- 5.8. Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal en partenariat avec les arrondissements d'Anjou, de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) – 6 000 \$
- 5.9. Mandat au greffier pour représenter la Ville de Montréal-Est dans les négociations en vue du renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville
- 5.10. Procédures en recouvrement de taxes municipales
- 6. Règlements**
 - 6.1. Règlement numéro 712-8 modifiant le règlement numéro 712 - *Règlement de régie générale* - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Adoption
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
 - 7.2. Restauration du poste d'essence situé au garage municipal, excluant les réservoirs
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
- 10. Demandes de contributions financières**
- 11. Relations publiques**
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**
 - 13.1 Mandat au Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal afin de présenter une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre de l'appel de projets 2010-2011 au Programme conjoint en protection civile (PCPC) pour la réalisation du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile - Phase 2

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200910252 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200910253

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 26 septembre 2009 au 1er octobre 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORTS DES SERVICES 5

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

CM-200910254 5.1

Mention est faite que le maire fait rapport de la situation financière de la municipalité et entretient les personnes présentes des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédent celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations;

Il dépose également, séance tenante, une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle il a fait rapport de la situation financière de la municipalité, ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De publier le rapport sur la situation financière dans le journal Avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CM-200910255

5.2

Considérant que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à ces dernières d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir du personnel supplémentaire de garde pour combler tout besoin qui pourrait surgir durant le scrutin et d'établir les tarifs pour ce personnel pour les élections du 1^{er} novembre prochain;

Considérant qu'une grille de rémunération du personnel électoral a été adoptée par la résolution CM-200904093 .

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De fixer le tarif pour le personnel électoral de garde à la moitié du tarif prévu à la grille de rémunération du personnel électoral pour chacun des postes requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ MIXTE MUNICIPAL-INDUSTRIEL DE GESTION DES RISQUES D'ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS POUR L'EST DE MONTRÉAL

CM-200910256

5.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'Est de Montréal et, que de ce fait, elle peut y désigner un représentant à son conseil d'administration;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer l'actuel représentant de la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration dudit comité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De désigner le greffier pour représenter la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN DE CLASSIFICATION ET DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

CM-200910257

5.4

Considérant que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier des documents;

Considérant que l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation du Président-directeur général son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que le calendrier proposé par me Roch Sergerie, avocat et greffier, doit être adopté avant d'être soumis à l'approbation du Président-directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

Considérant qu'il y a lieu également d'adopter un nouveau plan de classification qui doit tenir compte des nouvelles réalités municipales.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le plan de classification et le calendrier de conservation tels que soumis et d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal-Est, à signer et à soumettre, pour approbation, ledit calendrier à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE GLACE À DEMI-TARIF AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LES POLICIERS ET LES POMPIERS

CM-200910258

5.5

Considérant la demande adressée par messieurs Bruno Bédard (Caserne numéro 8) du Service d'incendie de Montréal, Dominique Leclerc (PDQ numéro 49) du Service de police de Montréal ainsi que Maurice Piché, représentant des policiers retraités afin que la Ville de Montréal-Est reconduise la tarification qui leur a été consentie pour l'utilisation de la glace au Centre récréatif Édouard-Rivet les mercredis et vendredis de 9 h 00 à 10 h 30 pour la pratique du hockey;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet de reconduire la tarification applicable aux pompiers de la caserne 8 de Montréal-Est, aux policiers du poste de quartier numéro 49 et aux policiers retraités pour l'utilisation de la glace du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la pratique du hockey. Ce tarif équivaut à la moitié du tarif normalement déboursé pour l'utilisation de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR L'OBTENTION DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LEURS INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET DE VOIRIE LOCALE

CM-200910259

5.6

Considérant qu'à la séance ordinaire du 17 novembre 2008, la Ville de Montréal-Est adoptait, par sa résolution CM-200811294, sa programmation des travaux prioritaires dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

Considérant que, conformément à cette programmation, la Ville de Montréal-Est a procédé à des appels d'offres pour des travaux de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a rejeté l'ensemble des offres déposées compte tenu que les prix dépassaient largement les coûts budgétés;

Considérant que la Ville s'est engagée à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la résolution CM-200811294.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que, compte tenu que les prix soumissionnés ont dépassé substantiellement les coûts budgétés pour la réalisation des travaux déjà soumis, la Ville désire modifier la programmation des travaux prévus dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et qu'elle avise en ce sens le ministère qu'elle substitue à ces travaux les travaux suivants pour un coût total de 954 991 \$:

- o resurfaçage de chaussée par revêtement en couche mince;
- o construction d'un trottoir sur le côté ouest de l'avenue David;
- o reconstruction du pavage des bordures là ou requis sur l'avenue Hinton;
- o pavage des rues et trottoirs 2009;
- o réfection de pavage à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Marien,

le tout comme décrit à l'annexe III du programme modifiée en date du 24 septembre 2009.

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document requis au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TARIF POUR LE TRANSPORT DE NEIGE - SAISON 2009 - 2010

CM-200910260

5.7

Considérant qu'il y a lieu de fixer le taux pour le transport de neige pour la saison hivernale 2009 - 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De fixer le taux pour le transport de neige au même taux que la saison hivernale 2008 - 2009, soit 2,20 \$ par mètre cube.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME D'ÉDUCATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ CIVILE DANS L'EST DE MONTRÉAL EN PARTENARIAT AVEC LES ARRONDISSEMENTS D'ANJOU, DE MERCIER - HOHELAGA-MAISONNEUVE ET DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES AINSI QUE LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE (PCPC) - 6 000 \$

CM-200910261

5.8

Considérant qu'il y a lieu de réaliser et de mettre en oeuvre un Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal avec la participation des arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal;

Considérant l'offre soumise de la part du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal pour réaliser un tel programme;

Considérant la résolution CM-200810278 mandatant ledit comité pour la réalisation dudit programme;

Considérant que la contribution de la Ville de Montréal-Est et de ses partenaires est de 6 000 \$ chacun;

Considérant que le mandat est conditionnel à l'acceptation du Programme par Sécurité publique Canada (SPC) dans le cadre du Programme conjoint de protection civile et à l'obtention d'une contribution financière pour sa réalisation;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit avancer, outre sa contribution à titre de partenaire pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme, la contribution accordée par Sécurité publique Canada pour le Programme et que cette avance sera remboursée par Sécurité publique Canada à la Ville de Montréal-Est au terme de l'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente avec le Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal pour l'élaboration de la mise en oeuvre du Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal et d'autoriser, à cette fin, une dépense au montant de 6 000 \$;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, les ententes avec les différents partenaires, soit les arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de la présente résolution;

D'autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à avancer la contribution financière qui sera accordée par Sécurité publique Canada, d'un montant de 26 463,50 \$ pour le Programme au terme de l'entente, et ce, conditionnellement à l'acceptation du Programme par Sécurité publique Canada (SPC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT AU GREFFIER POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LES NÉGOCIATIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE

CM-200910262

5.9

Considérant que le greffier de la municipalité est responsable des réclamations;

Considérant qu'il y a lieu de mandater un responsable pour représenter la Ville dans les négociations en vue du renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De mandater le greffier pour représenter la Ville de Montréal-Est dans les négociations en vue du renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÉDURES EN RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

CM-200910263

5.10

Considérant que des taxes sont impayées, et ce, depuis l'année 2007;

Considérant que des avis mensuels sont envoyés à tous les propriétaires dont le solde n'est pas payé en totalité;

Considérant qu'il y a lieu d'établir des procédures en recouvrement des taxes en souffrance;

Considérant qu'en 2001 et en 2008, la vente des immeubles pour taxes a été la solution préconisée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le greffier à entamer les procédures de la vente des immeubles en recouvrement des taxes municipales pour les immeubles dont les taxes sont en souffrance depuis l'année 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6

RÈGLEMENT NUMÉRO 712-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - ADOPTION

CM-200910264

6.1

Considérant la lecture faite séance tenante du règlement par le greffier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 712-8 modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

7

RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA

CM-200910265

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour la reconstruction de l'aqueduc et de la voirie sur l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria publiée sur le site internet SE@O le 25 août 2009 ainsi que dans l'édition du journal Constructo et du journal Avenir du même jour, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par la firme Genivar;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 septembre 2009 à 10 h;

Considérant la recommandation défavorable de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, spécifiant que les prix soumissionnés excèdent sensiblement le montant budgété pour ces travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et de rejeter l'ensemble des soumissions déposées pour la reconstruction de l'aqueduc et de la voirie sur l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESTAURATION DU POSTE D'ESSENCE SITUÉ AU GARAGE MUNICIPAL, EXCLUANT LES RÉSERVOIRS

CM-200910266

7.2

Considérant que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de restauration du poste d'essence situé au garage municipal, excluant les réservoirs;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 29 septembre 2009 dans le cadre de ce projet;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat de restauration du poste d'essence situé au garage municipal, excluant les réservoirs, à la firme Service de construction mobile Ltée pour le prix de sa soumission, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser à cette fin une dépense au montant de 98 483,72 \$ taxes incluses, soit le prix de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

RELATIONS PUBLIQUES 11

PROCLAMATIONS 12

AFFAIRES NOUVELLES 13

MANDAT AU COMITÉ MIXTE MUNICIPAL-INDUSTRIEL DE GESTION DES RISQUES D'ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS POUR L'EST DE MONTRÉAL AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2010-2011 AU PROGRAMME CONJOINT EN PROTECTION CIVILE (PCPC) POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION CITOYENNE EN SÉCURITÉ CIVILE - PHASE 2

CM-200910267

13.1

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre le Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal avec la participation des arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal pour 2010-2011;

Considérant l'offre soumise de la part du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal de poursuivre la réalisation de ce programme;

Considérant que la contribution de la Ville de Montréal-Est et de ses partenaires serait de 6 000 \$ chacun;

Considérant que le mandat est conditionnel à l'acceptation du Programme par Sécurité publique Canada (SPC) dans le cadre du Programme conjoint de protection civile et à l'obtention d'une contribution financière pour sa réalisation et à la participation des arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal pour 2010-2011;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit avancer, outre sa contribution à titre de partenaire pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme, la contribution du ministère de la Sécurité publique du Canada estimée à 30 000 \$ et que cette avance sera remboursée par ledit ministère à la Ville de Montréal-Est au terme de l'entente.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater le Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal afin de :

- Présenter une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre de l'appel de projets 2010-2011 au Programme conjoint en protection civile (PCPC) - Phase 2, du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile d'ici le 1er novembre 2009 en partenariat avec les arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que du service de sécurité incendie de la Ville de Montréal;
- Préparer, pour la Ville de Montréal-Est, un projet d'entente pour l'élaboration d'un Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile - Phase 2. Cette entente devra notamment spécifier que les partenaires dudit programme mandatent la Ville de Montréal-Est pour les représenter auprès des instances gouvernementales responsables du Programme conjoint de protection civile et établir la participation financière de chacun;
- Entreprendre les négociations, au nom de la Ville de Montréal-Est, auprès des partenaires que sont les arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal pour la conclusion de l'entente concernant la réalisation du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile – Phase 2.

D'autoriser, à cette fin, une dépense au montant de 6 000 \$ à réserver au budget 2010 de la Ville de Montréal-Est et de réserver la somme de 30 000 \$ audit budget, laquelle somme servira d'avance pour la contribution financière de Sécurité publique Canada;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, les ententes avec le Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal et les différents partenaires, soit les arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution;

Toutefois, la participation de la Ville de Montréal-Est à la réalisation d'une deuxième phase au Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile est conditionnelle à la participation de tous les partenaires que sont les arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que du service de sécurité incendie de la Ville de Montréal audit projet et à son acceptation par Sécurité publique Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200910268

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 16 novembre 2009 à 19 h en la salle du conseil de
l'Hôtel de Ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200911269

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 de façon à :

- o retirer les points suivants :
 - 13.2. Don de 3 500 \$ à l'École St-Octave pour la composition d'une chanson thème pour le 100^e anniversaire
 - 13.3. Don de 1 000 \$ à l'École St-Octave pour permettre l'achat des cadeaux « Prix du centenaire »
- o ajouter les points suivants :
 - 13.1. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est
 - 13.2. Don de 400 \$ à monsieur André St-Jean pour l'achat du flambeau olympique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200911270

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 16 novembre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Désignation d'un maire suppléant pour la période du 16 novembre 2009 au 15 mars 2010

- 5.2. Autorisation de dépassement de coûts pour l'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et l'avenue Richard pour un montant de 4 284,31 \$
- 5.3. Dépôt des indicateurs de gestion 2008
- 5.4. Modification d'un acte de servitude pour les lots 1 826 356 et 1 250 935 afin d'autoriser le propriétaire actuel à construire, aménager et administrer 3 quais de déchargement pour camions au-dessus des servitudes déjà consenties
- 6. Règlements**
 - 6.1. Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
 - 6.2. Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Contrat de transport de neige
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
 - 9.1. Nomination de monsieur Patrick Pageau au poste de chef de division – Informatique
 - 9.2. Ratification d'une lettre d'entente intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal – section locale 301
- 10. Demandes de contributions financières**
 - 10.1. Don de 500 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale
 - 10.2. Don de 1 000 \$ à la Maison Dalauze
 - 10.3. Don de 3 500 \$ à l'École St-Octave pour la composition d'une chanson thème pour le 100^e anniversaire (**Retiré**)
 - 10.4. Don de 1 000 \$ à l'École St-Octave pour permettre l'achat des cadeaux « Prix du centenaire » (**Retiré**)
- 11. Relations publiques**
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**
 - 13.1. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est
 - 13.2. Don de 400 \$ à monsieur André St-Jean pour l'achat du flambeau olympique

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200911271 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200911272

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 2 octobre 2009 au 15 novembre 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORTS DES SERVICES 5

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 16 NOVEMBRE 2009 AU 15 MARS 2010

CM-200911273 5.1

Considérant l'article 9 du règlement numéro R14-102-1 « Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est » à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant à tous les 4 mois;

Considérant que le terme de monsieur Alain Dion, à titre de maire suppléant, s'est terminé le 6 novembre 2009 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 16 novembre 2009 au 15 mars 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 16 novembre 2009 au 15 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛTS POUR L'INSTALLATION DE LA PARTIE SOUTERRAINE D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE NOTRE-DAME ET L'AVENUE RICHARD POUR UN MONTANT DE 4 284,31 \$

CM-200911274

5.2

Considérant les modifications apportées au projet d'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Richard;

Considérant que ces modifications ont entraîné des coûts supplémentaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'autoriser le paiement d'une somme de 4 284,31 \$ à la firme Néolect inc., représentant les coûts additionnels pour les tranchées exploratoires supplémentaires et la relocalisation des bases pour l'installation de la partie souterraine du système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Richard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2008

CM-200911275

5.3

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante les indicateurs de gestion 2008, comprenant les années 2006, 2007 et 2008, tel que déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

MODIFICATION D'UN ACTE DE SERVITUDE POUR LES LOTS 1 826 356 ET 1 250 935 AFIN D'AUTORISER LE PROPRIÉTAIRE ACTUEL À CONSTRUIRE, AMÉNAGER ET ADMINISTRER 3 QUAIS DE DÉCHARGEMENT POUR CAMIONS AU-DESSUS DES SERVITUDES DÉJÀ CONSENTIES

CM-200911276

5.4

Considérant le projet de construction de la compagnie 2155948 Ontario inc. sur les lots 1 826 356 et 1 250 935;

Considérant que le projet nécessite l'installation d'une rampe d'accès pour le bâtiment et d'un stationnement au-dessus d'une conduite d'égout raccordée à la Carrière Demix;

Considérant que pour ce faire il y a lieu de modifier la servitude mise en place par la Ville de Montréal-Est lors de la construction de ladite conduite d'égout;

Considérant que ce projet de modification inclut une clause qui garantit à la Ville de Montréal-Est qu'advenant que des travaux soient réalisés par la Ville, que celle-ci ne sera tenue qu'au remblai nécessaire et ne pourra être obligée de remplacer la dalle de béton.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la modification de la servitude d'utilité publique sur les lots numéros 1 250 935 et 1 826 356, le tout conformément au projet préparé par Me André Lesage, notaire;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA

CM-200911277

6.1

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement d'emprunt pour la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria.

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE

CM-200911278

6.2

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement d'emprunt pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke.

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

7

CONTRAT DE TRANSPORT DE NEIGE

CM-200911279

7.1

Considérant l'avis public d'appel de soumissions pour le transport de la neige usée pour la période du 17 novembre 2009 au 1^{er} mai 2010, lequel a paru dans l'édition du 13 octobre 2009 du journal Avenir;

Considérant qu'à la suite de cette parution, divers entrepreneurs se sont présentés et ont signé le contrat de déneigement pour la saison 2009-2010;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat de transport de la neige pour la période du 17 novembre 2009 au 1^{er} mai 2010 aux entrepreneurs signataires de l'entente, le tout sujet aux dispositions stipulées audit contrat, conditionnellement à la production pour tous les conducteurs âgés de plus de 65 ans de produire un certificat médical attestant leur capacité à effectuer le travail demandé, et ce, afin d'assurer la sécurité lors du transport de neige;

D'autoriser le directeur général et le maire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous documents utiles au suivi du présent contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL

9

NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK PAGEAU AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - INFORMATIQUE

CM-200911280

9.1

Considérant qu'à la suite de l'appel de candidature pour le poste de chef de la division informatique à la Direction générale, la Ville de Montréal-Est a reçu 158 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection, formé de madame Isabelle Rivest, chef de la Division des ressources humaines, monsieur Louis Lemay, directeur général et monsieur Roger Boivin, conseiller pour Laroche Groupe conseil à l'effet d'embaucher monsieur Patrick Pageau puisqu'il répond aux exigences dudit poste.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité de sélection et de nommer monsieur Patrick Pageau au poste de chef de la division informatique à la Direction générale au salaire annuel de 75 000 \$ selon les conditions de travail du personnel cadre de la Ville. Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite d'une probation d'un an, d'un examen médical, d'une vérification de son crédit et de ses antécédents judiciaires;

De mandater la chef de la Division des ressources humaines afin de fixer une date d'entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL - SECTION LOCALE 301

CM-200911281

9.2

Considérant qu'une entente est intervenue le 30 septembre 2009 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal - section locale 301 afin de clarifier les articles 3.01 et 3.02 de la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal – section locale 301 et qui concernent les conditions et les modalités de titularisation d'un employé auxiliaire;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier ladite lettre d'entente.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ratifier la lettre d'entente intervenue le 30 septembre 2009 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal - section locale 301 à l'effet de modifier les articles 3.01 et 3.02 de la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal - section locale 301;

D'autoriser le directeur général à signer tous documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

CM-200911282 10.1

Considérant la demande d'aide financière adressée par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS);

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale au montant de 500 \$ pour l'organisation de leur 32e exposition tenue les 6, 7 et 8 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ À LA MAISON DALAUZE

CM-200911283 10.2

Considérant la demande d'aide financière adressée par la Maison Dalauze;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à la Maison Dalauze au montant de 1 000 \$ pour la préparation de la période des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES 11

PROCLAMATIONS 12

AFFAIRES NOUVELLES 13

MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200911284 13.1

Considérant les discussions intervenues entre le maire, monsieur Robert Coutu, le directeur général, monsieur Louis Lemay, et monsieur Daniel Fournier relativement à la restructuration de la Direction des communications afin de retirer les volets « communications », « sécurité publique », « attaché au cabinet du maire » et « coordonnateur des loisirs »;

Considérant, qu'à la suite des ces pourparlers, monsieur Fournier accepte de voir sa description de tâches modifiée afin que les volets « communications » et « sécurité publique » ne relèvent plus de sa direction et qu'il ne soit plus attaché au cabinet du maire, et ce, conditionnellement à ce que son traitement et ses avantages sociaux demeurent les mêmes;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De retirer à monsieur Daniel Fournier les fonctions de directeur des communications, attaché au cabinet du maire, coordonnateur des loisirs et responsable de la sécurité publique sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

De créer la direction des loisirs et des services communautaires;

De nommer monsieur Daniel Fournier au poste de directeur des loisirs et des services communautaires à compter du 16 novembre 2009, et ce, aux mêmes traitement et avantages sociaux qu'actuellement consentis à ce dernier;

De confier la responsabilité de la sécurité publique sur le territoire de la Ville de Montréal-Est au directeur des travaux publics;

De confier la responsabilité des communications, de façon intérimaire, au directeur général;

De modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est en conséquence de ce qui précède.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Michel Bélisle

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Mario Bordeleau
Mme la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DON DE 400 \$ À MONSIEUR ANDRÉ ST-JEAN POUR L'ACHAT DU FLAMBEAU OLYMPIQUE

CM-200911285

13.2

Considérant que monsieur André St-Jean sera porteur de la flamme olympique;

Considérant qu'un porteur peut acheter son flambeau;

Considérant que le conseil désire souligner cette implication et profiter de l'occasion pour promouvoir l'activité physique auprès des montréalais et des montréalaises.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De faire un don de 400 \$ à monsieur André St-Jean pour l'achat du flambeau olympique, et ce, conditionnellement à la disponibilité de ressources budgétaires pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200911286

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 23 novembre 2009 à 20 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 20 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200911286

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 23 novembre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

14. Adoption de l'ordre du jour

5. Rapports des services

- 5.1. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2010
- 5.2. Construction d'une passerelle reliant le Centre récréatif Édouard-Rivet au futur gymnase de l'École St-Octave

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES SERVICES 5

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2010

CM-200911287

5.1

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De fixer les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010, soit les 18 janvier, 15 février, 22 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2010 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE RELIANT LE CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET AU FUTUR GYMNASE DE L'ÉCOLE ST-OCTAVE

CM-200911288

5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a réservé un montant de 600 000 \$ à son budget de 2010 à titre de contribution financière pour la réalisation du projet de construction d'une passerelle reliant le futur gymnase de l'école St-Octave au Centre récréatif Édouard-Rivet (Résolution CM-200902033);

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est engagée à réserver une somme de 600 000 \$ dans son budget de 2010 à titre de contribution financière pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase attenant à l'école St-Octave ainsi que d'une passerelle le reliant au Centre récréatif Édouard-Rivet (Résolution CM-200902033);

Considérant que l'engagement de la Ville de Montréal-Est était basé sur un coût de construction évalué à 1 500 000 \$;

Considérant que le projet soumis par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île prévoit une majoration du coût de construction de 550 000 \$;

Considérant que, de ce fait, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île veut limiter le projet à la construction du gymnase seulement;

Considérant que la Ville de Montréal-Est tient à ce que le nouveau gymnase soit relié au Centre récréatif Édouard-Rivet, et ce, même si elle doit en assumer entièrement les coûts;

Considérant que les coûts estimés reliés à la construction de la passerelle s'élèvent à un montant de 325 000 \$;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit prendre entente avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ayant notamment pour objet d'accomplir en commun des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 325 000 \$ pour la construction d'une passerelle reliant le Centre récréatif Édouard-Rivet au futur gymnase de l'école primaire St-Octave, le tout conditionnellement à la conclusion d'une entente relative à l'exécution de travaux de construction du futur gymnase de l'école primaire St-Octave ainsi que de la passerelle devant le relier au Centre récréatif Édouard-Rivet. Cette entente devra, outre l'exécution de travaux, prévoir aussi des plages horaires d'utilisation des équipements par la Ville de Montréal-Est, les modalités de cette utilisation, le partage des coûts d'opération, la cession d'une partie du terrain du Centre récréatif Édouard-Rivet ainsi que la pérennité de l'école primaire St-Octave. Cette entente devra être entérinée par le Conseil.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Michel Bélisle

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Mario Bordeleau
Mme la conseillère Anne St-Laurent
M. le Maire Robert Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200911289

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 10 décembre 2009 à 16 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent au début de l'assemblée :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 16 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

CM-200912290

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 10 décembre 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

15. Adoption de l'ordre du jour

6. Règlements

- 6.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 afin d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN lors de la location de locaux ou d'installations

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Michel Bélisle se joint à la séance à 16 h 30.

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 AFIN D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR L'UTILISATION D'ŒUVRES DE LA SOCAN LORS DE LA LOCATION DE LOCAUX OU D'INSTALLATIONS

CM-200912291

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 afin d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN lors de la location de locaux ou d'installations.

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200912292

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 16 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 14 décembre 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **1**

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200912293 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 de façon à :

- o retirer les points suivants :
 - 15.1. Adoption - Règlement RCA04-11013-D modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) afin d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN
 - 9.2. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est et nomination de madame Francine McKenna au poste de chef de la division des communications
- o ajouter le point suivant :
 - 13.3. Don de 520 \$ à messieurs André St-Jean et Jonatan Cloutier St-Jean pour les encourager dans leur projet d'ascension du Kilimandjaro

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200912294 1.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 14 décembre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est

4. Rapport des commissions

- 4.1. Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2009

5. Rapports des services

- 5.1. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal
5.2. Prolongation du mandat pour le regroupement d'achat d'assurances collectives
5.3. Nomination de monsieur Daniel Gélinas à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme
5.4. Désignation de monsieur Robert Coutu, maire, à titre de célébrant compétent pour des mariages civils ou des unions civiles
5.5. Abolition du vote par correspondance lors d'élections et référendums
5.6. Retrait de la participation financière à la construction d'un nouveau gymnase pour l'École primaire St-Octave
5.7. Participation de monsieur Robert Coutu, maire, à une formation offerte par l'Union des municipalités du Québec pour les célébrants de mariages civils et d'unions civiles
5.8. Formation de l'Union des municipalités du Québec aux nouveaux élus et aux directeurs
5.9. Participation de monsieur Robert Coutu, maire, à une formation offerte par la Société CCH sur l'éthique et la déontologie
5.10. Participation de monsieur Robert Coutu, maire, de madame Sylvie Dauphinais, conseillère, ainsi que de messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion, conseillers, aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec
5.11. Entente avec Lafarge Canada inc. relativement à l'élimination des neiges usées
5.12. Entente avec La Société Canadienne de Sel, Limitée relativement au projet de prolongement de l'avenue Lakefield
5.13. Reconnaissance officielle du Club de hockey intermunicipal de Montréal-Est et du Comité du tournoi intermunicipal ATPA de Montréal-Est 2010

6. Règlements

- 6.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin de modifier le nombre de places de stationnement exigées pour les usages « classe commerce en gros et entreposage », « classe commerce lourd », « classe industrie légère » et « classe industrie lourde »
6.2. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de permettre la « classe d'usage multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements » dans la zone 59
6.3. Adoption - Règlement RCA04-11013-D modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) afin d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN (**Retiré**)
6.4. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 609 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement – et ses amendements et qui concerne le stationnement avec vignettes
6.5. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement R717-1 – Règlement sur les dérogations mineures – et ses amendements afin de modifier l'article 18
6.6. Avis de motion – Modification du règlement 2-2009 - Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses – de façon à prévoir, pour les chefs de division, les dispositions de délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses
6.7. Avis de motion – Règlement de taxation 2010
6.8. Avis de motion – Règlement sur le fonds de roulement

7. Adjudications de contrats

8. Mandats de services professionnels

9. Personnel

- 9.1. Permanence de madame Isabelle Rivest à titre de chef de division des ressources humaines à la Direction générale
9.2. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est et nomination de madame Francine McKenna au poste de chef de la division des communications (**Retiré**)

10. Demandes de contributions financières

- 10.1. Don de 1 075 \$ aux Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation du Canada
10.2. Don de 1 000 \$ à l'école St-Octave pour l'achat de cadeaux « Prix du centenaire »
10.3. Don de 3 500 \$ à l'école St-Octave pour la composition d'une chanson thème pour le 100e anniversaire de la Ville de Montréal-Est

11. Relations publiques

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1. Don de 520 \$ à messieurs André St-Jean et Jonatan Cloutier St-Jean pour les encourager dans leur projet d'ascension du Kilimandjaro

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2009 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2009

CM-200912295

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200912296 3.1

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 novembre 2009 au 14 décembre 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 23 NOVEMBRE 2009

CM-200912297 4.1

Mention est faite au procès-verbal que le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2009.

RAPPORTS DES SERVICES 5

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CM-200912298 5.1

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent, ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

PROLONGATION DU MANDAT POUR LE REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

CM-200912299 5.2

Considérant que le Groupe financier AGA inc. agit à titre de consultant pour l'acquisition et la gestion d'un portefeuille d'assurances collectives pour les municipalités membres du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances collectives;

Considérant que le contrat du Groupe financier AGA inc. vient à échéance le 31 décembre 2009;

Considérant la recommandation du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal de renouveler leur mandat pour 3 ans.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prolonger le mandat du Groupe financier AGA inc. jusqu'au 31 décembre 2012 pour administrer le contrat d'assurances collectives et pour agir à titre de porte-parole pour le regroupement auprès de la compagnie SSQ;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL GÉLINAS À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CM-200912300 5.3

Considérant qu'un poste est laissé vacant au Comité consultatif d'urbanisme à la suite de la démission de monsieur Henri Durocher;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De nommer au Comité consultatif d'urbanisme monsieur Daniel Gélinas à titre de membre choisi parmi les résidents de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À TITRE DE CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR DES MARIAGES CIVILS OU DES UNIONS CIVILES

CM-200912301

5.4

Considérant que le Code civil du Québec permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux et les fonctionnaires municipaux;

Considérant que la municipalité a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages civils ou d'unions civiles;

Considérant que monsieur Robert Coutu, maire, accepte de célébrer des mariages civils ou des unions civiles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De demander au ministère de la Justice de désigner monsieur Robert Coutu, maire, célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ABOLITION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE LORS D'ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS

CM-200912302

5.5

Considérant que lors des élections générales du 1er novembre 2009, les électeurs non domiciliés pouvaient voter par correspondance;

Considérant que 29 électeurs se sont inscrits sur la liste électorale à titre de personnes non-domiciliées sur les 144 électeurs identifiés lors de ladite élection;

Considérant que seulement 5 d'entre eux se sont prévalus du droit de voter par correspondance;

Considérant que lors de la période de réception des votes par correspondance, 2 électeurs seulement ont effectivement utilisé ce mode de votation;

Considérant la recommandation de Me Roch Sergerie, président d'élection, à l'effet d'abolir ce mode de votation pour la Ville de Montréal-Est compte tenu du faible nombre d'électeurs s'étant prévalus de ce mode de votation et des exigences légales et administratives qu'implique un tel mode de votation;

Considérant que cette faible participation ne permet pas de garantir la confidentialité du vote.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CM-200906164 permettant d'utiliser le vote par correspondance par toutes personnes inscrites sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETRAIT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASSE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE ST-OCTAVE

CM-200912303

5.6

Considérant qu'il appert que la construction d'un nouveau gymnase pour l'École primaire St-Octave n'est pas une priorité pour la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;

Considérant qu'à la suite des discussions intervenues avec le président de la commission scolaire, il appert également qu'aucune école primaire n'est menacée sur le territoire de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île compte tenu des perspectives démographiques favorables pour ce secteur de l'Île de Montréal;

Considérant que les membres du conseil municipal estiment que les sommes réservées, soient 925 000 \$, à titre de contribution au projet de construction dudit gymnase et d'une passerelle devant le relier au Centre récréatif Edouard-Rivet peuvent être utilisées pour d'autres projets municipaux jugés prioritaires.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CM-200902033 à l'effet de réserver une somme de 600 000 \$ au budget de l'année 2010 de la Ville de Montréal-Est à titre de contribution financière pour la construction d'un gymnase communautaire à l'École primaire St-Octave par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ainsi que la résolution CM-200911288 à l'effet d'autoriser une dépense supplémentaire de 325 000 \$ pour la construction d'une passerelle reliant le Centre récréatif Édouard-Rivet à ce nouveau gymnase.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Mario Bordeleau
M. le conseiller Alain Dion
M. le maire Robert Coutu

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Michel Bélisle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES CÉLÉBRANTS DE MARIAGES CIVILS ET D'UNIONS CIVILES

CM-200912304

5.7

Considérant la demande faite par monsieur Robert Coutu, maire, auprès du ministre de la Justice afin de pouvoir célébrer des mariages civils et des unions civiles;

Considérant que pour se faire, il serait utile que monsieur Robert Coutu, maire, suive une formation pour qu'il puisse maîtriser toutes les connaissances nécessaires à la fonction de célébrant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, à participer à la formation offerte en ligne par l'Union des municipalités du Québec et intitulée « Mariage civil et union civile » et d'autoriser à cette fin une dépense au montant de 169,31 \$ incluant toutes taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORMATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AUX NOUVEAUX ÉLUS ET AUX DIRECTEURS

CM-200912305

5.8

Considérant qu'une formation est offerte par l'Union des municipalités du Québec afin de permettre aux participants de se familiariser avec le cadre légal, les processus de gestion, le contexte budgétaire, les relations avec les médias et le chapeau de l'éthique et de la transparence;

Considérant que cette formation est offerte aux élus, aux directeurs et aux chefs de division;

Considérant que 17 personnes sont inscrites à cette formation qui se tiendra les 16 et 17 janvier prochain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 800 \$ pour l'inscription des élus, directeurs et chefs de division à la formation personnalisée intitulée « Nouveaux élus et nouveaux conseils municipaux » offerte par l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À UNE FORMATION OFFERTE PAR LA SOCIÉTÉ CCH SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

CM-200912306

5.9

Considérant que dans le cadre de ses activités, le maire de la Ville, monsieur Robert Coutu, estime utile de participer à la formation intitulée « Éthique et déontologie en milieu municipal » offerte par la Société CCH.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, à participer à la formation offerte par la société CCH et intitulée « Éthique et déontologie en milieu municipal » et d'autoriser à cette fin une dépense au montant de 615,17 \$ incluant toutes taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, DE MADAME SYLVIE DAUPHINAIS, CONSEILLÈRE, AINSI QUE DE MESSIEURS MICHEL BÉLISLE, MARIO BORDELEAU ET ALAIN DION, CONSEILLERS, AUX ASSISES ANNUELLES 2010 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CM-200912307

5.10

Considérant que l'Union des municipalités du Québec organise ses assises annuelles du 13 au 15 mai 2010;

Considérant que le maire, monsieur Robert Coutu, ainsi que les conseillers Sylvie Dauphinais, Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion désirent participer à cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser une dépense au montant de 2 495,50 \$ incluant toutes taxes pour la réservation de chambres à l'Hôtel Château Laurier de Québec pour la participation de monsieur Robert Coutu, maire, de madame Sylvie Dauphinais, conseillère, ainsi que de messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion, conseillers, aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 13 au 15 mai 2010.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Michel Bélisle
M. le conseiller Alain Dion
M. le maire Robert Coutu

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major
Mme la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Mario Bordeleau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ENTENTE AVEC LAFARGE CANADA INC. RELATIVEMENT À L'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES

CM-200912308

5.11

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit disposer de ses neiges usées;

Considérant le projet d'entente avec la compagnie Lafarge Canada inc. autorisant la Ville de Montréal-Est à disposer de ses neiges usées sur le site de la carrière.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver l'entente d'élimination des neiges usées intervenue avec la compagnie Lafarge Canada inc. venant à échéance le 15 avril 2019;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL, LIMITÉE RELATIVEMENT AU PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD

CM-200912309

5.12

Considérant que, dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, la Ville de Montréal-Est doit se porter acquéreur, par expropriation ou par entente de gré à gré, de l'emprise nécessaire à sa construction;

Considérant qu'une ville ne peut exproprier des immeubles propriété de la Couronne, ce qui est le cas des terrains appartenant au Port de Montréal;

Considérant que des négociations sont présentement en cours avec le Port de Montréal afin que la Ville puisse acquérir ou utiliser l'espace nécessaire à la réalisation du projet de prolongement de l'avenue Lakefield;

Considérant que cette partie de la propriété du Port de Montréal est actuellement louée à La Société Canadienne de Sel, Limitée et que cette dernière a, à cet endroit, divers équipements, soit une balance, un poste de pesage, un système de communications ainsi qu'une clôture et des portes d'accès au site;

Considérant que La Société Canadienne de Sel, Limitée accepte de renoncer à une partie de son bail afin de permettre le passage de l'avenue Lakefield sur les terrains qu'elle loue actuellement au Port de Montréal conditionnellement à ce que les coûts engendrés par le déplacement des équipements et le réaménagement du site soient assumés par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est accepte, par cette entente, de dédommager l'entreprise jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver une dépense d'un montant maximal de 150 000 \$ incluant toutes les taxes à titre de dédommagement pour la relocalisation des équipements de La Société Canadienne de Sel, Limitée, et ce, afin de permettre le passage de l'avenue Lakefield. Cette somme sera versée à partir d'un règlement d'emprunt pour la réalisation du projet du prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke;

D'approuver l'entente intervenue avec La Société Canadienne de Sel, Limitée relativement à la relocalisation de certains de ses équipements situés sur l'emplacement de l'emprise projeté pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke pourvu qu'elle soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pourvoyant des travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer l'entente au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU CLUB DE HOCKEY INTERMUNICIPAL DE MONTRÉAL-EST ET DU COMITÉ DU TOURNOI INTERMUNICIPAL ATPA DE MONTRÉAL-EST 2010

CM-200912310

5.13

Considérant que la Ville de Montréal-Est sera l'hôte du Tournoi de hockey intermunicipal de l'Association des travaux publics d'Amérique en 2010;

Considérant la formation d'un Comité du tournoi de hockey intermunicipal ATPA de Montréal-Est 2010;

Considérant que ledit comité devra effectuer des sollicitations pour commandites pour l'organisation de l'événement.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De reconnaître officiellement le Club de hockey intermunicipal de Montréal-Est ainsi que le Comité du tournoi intermunicipal ATPA de Montréal-Est 2010, lequel est représenté par monsieur Serge Bordeleau, président du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT EXIGÉES POUR LES USAGES « CLASSE COMMERCE EN GROS ET ENTREPOSAGE », « CLASSE COMMERCE LOURD », « CLASSE INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « CLASSE INDUSTRIE LOURDE »

CM-200912311

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de modifier le nombre de places de stationnement exigées pour les usages « classe commerce en gros et entreposage », « classe commerce lourd », « classe industrie légère » et « classe industrie lourde ».

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LA « CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 3 À 6 LOGEMENTS » DANS LA ZONE 59

CM-200912312

6.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de permettre la « classe d'usage multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements » dans la zone 59.

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA04-11013-D MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR L'UTILISATION D'OEUVRES DE LA SOCAN (RETIRÉ)

6.3

Retiré

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ET SES AMENDEMENT ET QUI CONCERNE LE STATIONNEMENT AVEC VIGNETTES

CM-200912313

6.4

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 609 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement – et ses amendements et qui concerne le stationnement avec vignettes.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R717-1 - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 18

CM-200912314

6.5

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement R717-1 - Règlement sur les dérogations mineures – et ses amendements afin de modifier l'article 18.

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2-2009 - RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES AINSI QUE SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES - DE FAÇON À PRÉVOIR, POUR LES CHEFS DE DIVISION, LES DISPOSITIONS DE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES

CM-200912315

6.6

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement 2-2009 - Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses - de façon à prévoir, pour les chefs de division, les dispositions de délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION 2010

CM-200912316

6.7

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement de taxation 2010.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT

CM-200912317

6.8

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement sur le fonds de roulement.

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

7

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL

9

PERMANENCE DE MADAME ISABELLE RIVEST À TITRE DE CHEF DE DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CM-200912318

9.1

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général à l'effet de confirmer madame Isabelle Rivest à titre de chef de division des ressources humaines à la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de madame Isabelle Rivest à titre de chef de division des ressources humaines à la Direction générale puisqu'elle a complété avec succès sa période d'essai et qu'elle répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste;

De fixer, uniquement aux fins d'établir le quantum des vacances de madame Rivest, sa date d'embauche au 28 avril 2008.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Michel Bélisle
Mme la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Mario Bordeleau
M. le maire Robert Coutu

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS

9.2

Retiré

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES **10**

DON DE 1 075 \$ AUX VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION DU CANADA

CM-200912319 10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue des Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation du Canada relativement aux célébrations entourant la « Journée du souvenir »;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière aux Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation du Canada au montant de 1 075 \$ pour l'organisation des célébrations entourant la « Journée du souvenir »;

D'autoriser le virement budgétaire tel que requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ À L'ÉCOLE ST-OCTAVE POUR L'ACHAT DE CADEAUX « PRIX DU CENTENAIRE »

CM-200912320 10.2

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'école St-Octave pour l'achat de cadeaux « Prix du centenaire »;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à l'école St-Octave au montant de 1 000 \$ pour l'achat de cadeaux « Prix du centenaire »;

D'autoriser le virement budgétaire tel que requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 3 500 \$ À L'ÉCOLE ST-OCTAVE POUR LA COMPOSITION D'UNE CHANSON THÈME POUR LE 100E ANNIVERSAIRE

CM-200912321 10.3

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'école St-Octave pour la composition d'une chanson thème pour le 100e anniversaire;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De réserver la somme de 3 500 \$ afin d'éponger tout déficit généré par le projet de vente d'un CD sur lequel sera enregistré des chansons et des mélodies originales composées avec les élèves de l'École primaire St-Octave. La contribution de la Ville sera égale au déficit généré par cette activité scolaire jusqu'à un maximum de 3 500 \$ et sera versé sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le virement budgétaire tel que requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES

11

PROCLAMATIONS 12

AFFAIRES NOUVELLES

13

DON DE 520 \$ À MESSIEURS ANDRÉ ST-JEAN ET JONATAN CLOUTIER ST-JEAN POUR LES ENCOURAGER DANS LEUR PROJET D'ASCENSION DU KILIMANDJARO

CM-200912322

13.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de messieurs André St-Jean et Jonatan Cloutier St-Jean pour leur projet d'ascension du Kilimandjaro;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à messieurs André St-Jean et Jonatan Cloutier St-Jean au montant de 520 \$ afin d'acheter 2 sacs à dos et une paire de bottes pour leur projet d'ascension du Kilimandjaro»;

D'autoriser le virement budgétaire tel que requis.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200912323

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier